

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario  
Rapport  
annuel  
2012

# Rôle de l'Ordre

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Il est chargé d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie; de délivrer, suspendre ou annuler les certificats de qualification et d'inscription; d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement; et de recevoir les plaintes déposées contre ses membres et de faire enquête sur ces plaintes. L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site à [www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca) et du présent rapport annuel.

# Table des matières

- 4 Message de la présidente
- 6 Message du registraire

## Survol

- 8 Coup d'œil sur l'Ordre
- 10 Mandat de l'Ordre
- 11 Conseil de l'Ordre
- 12 Régir avec transparence
- 14 Comité de protection de l'intérêt public

## Travail des comités

- 15 Comité d'agrément
- 19 Comité d'appel de l'agrément
- 20 Comité de rédaction
- 22 Comité des élections
- 23 Comité exécutif
- 24 Comité des finances
- 25 Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle
- 29 Comité des mises en candidature
- 30 Comité d'assurance de la qualité
- 31 Comité d'appel des inscriptions
- 33 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
- 37 Comité de direction

## Infos statistiques

- 38 Sondage sur la transition à l'enseignement
- 41 Membres de l'Ordre
- 43 Données démographiques
- 45 Demandes d'inscription
- 47 Nombre de membres et lieux de formation
- 51 Qualifications des membres
- 55 Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires
- 56 Statistiques précédentes

## Infos financières

- 57 Infos financières 2012
- 58 Rapport de l'auditeur indépendant
- 59 Reddition de comptes

## États financiers

- 60 Bilan
- 61 État des résultats
- 62 État des capitaux propres
- 63 État des flux de revenu
- 64 Notes afférentes aux états financiers

# Message de la présidente



Les élections du sixième conseil de l'Ordre ont eu lieu en 2012. Les membres du conseil m'ont réélue en tant que présidente du conseil et je tiens à les remercier de la confiance qu'ils m'accordent pour continuer à représenter notre profession.

## Examen de nos procédures et pratiques disciplinaires

Notre structure organisationnelle repose sur la réflexion et l'évaluation. Nous examinons constamment nos activités et nos façons de faire pour continuer à servir efficacement l'intérêt du public et renforcer la confiance du public en la capacité de la profession enseignante de s'autoréglementer.

À ce chapitre, l'Ordre a retenu les services de l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage, durant l'été 2011 pour mener un examen de ses politiques et pratiques disciplinaires. Le résultat : 49 recommandations pour instituer le changement au sein de l'Ordre et renforcer sa capacité de servir l'intérêt du public.

En juin 2012, le conseil de l'Ordre a approuvé la plupart des recommandations, a commandé une étude plus approfondie de quelques-unes d'entre elles et a acheminé au gouvernement provincial celles qui nécessitaient des changements législatifs.

Entre-temps, l'Ordre a réduit les délais pour fixer les dates des audiences disciplinaires et a offert un soutien aux comités pour qu'ils puissent trancher les affaires disciplinaires en temps opportun.

## Réunir les enseignants, les membres du public et les organismes de réglementation

L'automne dernier, des membres du public, des pédagogues et des partenaires en éducation ont participé à la conférence de l'Ordre, Inspirer la confiance au public, à Toronto, laquelle a remporté un grand succès.

La conférence a rassemblé 235 participants, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, et d'aussi loin que du Japon et de l'Angleterre. Les conférenciers ont abordé des sujets de l'heure qui ont nourri les esprits et touché le cœur des participants. Vingt-quatre ateliers ont été offerts, dont quatre en français et 20 en anglais, s'articulant autour des trois thèmes suivants : réglementation professionnelle, agir dans l'intérêt du public, et pratiques et recherche efficaces dans la formation en enseignement.

Wendy Mesley, journaliste et animatrice primée de la télévision, et Stephen Lewis, commentateur sur les affaires sociales et les droits de la personne parmi les plus influents au Canada, étaient les conférenciers principaux.

Rendez-vous au canal YouTube de l'Ordre pour voir les points saillants de l'élocution de M. Lewis sur l'éducation publique, la controverse et le rôle de l'Ordre.

## Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson

En 2012, l'Ordre a remis la 10<sup>e</sup> Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson à Jennifer Parker.

M<sup>me</sup> Parker a offert du tutorat à des élèves de l'élémentaire et à des prisonniers, et elle a également prêté son aide pour la rénovation d'une école en El Salvador. Étudiante en enseignement à l'Université Queen's, elle a servi des repas à la soupe populaire de son école, a pris des notes de cours pour des élèves souffrant de troubles d'apprentissage et a confectionné des tartes afin de recueillir des fonds pour les Timbres de Pâques.

Son curriculum vitæ de quatre pages reflète un engagement communautaire et un rendement scolaire exceptionnels.

Un leader naturel d'une éloquence admirable, M<sup>me</sup> Parker a été conseillère au secondaire et sénatrice-étudiante à l'université.

Elle a obtenu un baccalauréat ès arts avec distinction et terminera son baccalauréat en éducation en 2013. Elle étudie pour enseigner la géographie et l'histoire aux cycles intermédiaire et supérieur.

Les membres du conseil ont manifesté un engagement réel à l'égard de la prise de décisions dans l'intérêt du public. Ils comprennent bien les difficultés de notre profession et nous font profiter de leur clairvoyance et de leur sagesse. Le personnel de l'Ordre travaille assidûment pour offrir à nos membres le meilleur service qui soit. Ils soutiennent la profession chaque jour par leurs compétences et leur dévouement. Je leur dédie mon admiration et les remercie sincèrement.

# Message du registraire



Le 20 mai 2012 a marqué notre 16<sup>e</sup> anniversaire en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de l'Ontario. Il est donc opportun à ce stade-ci de notre existence de souligner nos points forts et, surtout, d'identifier les domaines où nous pourrions apporter des améliorations.

En 2011, nous avons demandé à l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage, d'évaluer nos processus et pratiques disciplinaires et de formuler des recommandations sur les domaines à améliorer.

Nous avons publié le rapport en juin 2012, lequel contenait des recommandations fort utiles pour améliorer l'efficacité et la transparence. Le conseil de l'Ordre a bien accueilli le rapport et a fourni par la suite des directives visant à renforcer la confiance du public en la capacité de notre profession de s'autoréglementer et d'agir dans son meilleur intérêt.

Les directives du conseil portaient surtout sur l'amélioration de la transparence et de l'efficacité du processus d'enquête et de discipline pour assurer équité, rapidité et efficacité.

En adoptant les directives, nous montrons au public que nous prenons au sérieux les plaintes formulées contre les membres de la profession et que ces plaintes sont traitées en temps opportun.

Une des façons d'y parvenir est d'écourter les enquêtes, c'est-à-dire de réduire les délais de transmission de renseignements sur l'inconduite ou l'incompétence d'un pédagogue entre les conseils scolaires, l'Ordre, ses membres et les membres du public.

Durant l'année, nous avons lié les décisions disciplinaires au tableau public des membres dans notre site web et nous prévoyons également y inclure les avis d'enquête, et ce, dans le but d'améliorer la transparence pour les employeurs et le public.

## Un nouveau visage

L'Ordre a fait peau neuve et a dévoilé au monde entier son site entièrement remanié, conçu pour vous aider à trouver l'information et le soutien dont vous avez besoin, que vous utilisiez un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent.

Notre nouveau site, lancé en novembre, propose à nos membres et au public une navigation simplifiée ainsi que des liens directs vers les renseignements et applications les plus utilisés. Intuitif et à la fine pointe de la technologie, le site s'adapte automatiquement à l'appareil que vous utilisez de façon à maximiser l'affichage et la navigation.

Le site est organisé pour que les membres du public, les enseignants et les postulants puissent trouver aisément les renseignements et accéder aux services dont ils ont besoin.

Nos interactions avec les postulants, nos membres et le public sont aujourd'hui presque entièrement électroniques. Notre nouveau site tient compte de cette réalité et, ainsi, facilite et rentabilise les échanges avec l'Ordre.

## L'offre et la demande de postes en enseignement

Pour la onzième année consécutive, l'Ordre a mené, durant l'été, un sondage sur la transition à l'enseignement qui examine en profondeur les cinq premières années de carrière des nouveaux membres.

Notre étude, rendue possible par une subvention du ministère de l'Éducation, permet à l'Ordre de mieux comprendre les réalités de nos nouveaux membres.

Cette année, le sondage a révélé que le surplus de pédagogues en Ontario avait une fois de plus augmenté.

Plus d'enseignants sont sans emploi au cours de leur première année de carrière et bon nombre de ceux qui ont décroché un emploi sont sous-employés. Qui plus est, ils ont été nombreux à avoir accepté un emploi dans un autre domaine.

Davantage de diplômés de l'Ontario que par le passé ont quitté la province en quête d'un poste en enseignement. Les pédagogues qualifiés pour enseigner à l'élémentaire et au secondaire font face à un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Très peu d'entre eux ont obtenu un contrat régulier en enseignement au cours de leur première année de carrière, et ce, quelles que soient leurs qualifications.

Nombre d'enseignants francophones continuent à ressentir les effets de l'affaiblissement du marché de l'emploi. La moitié d'entre eux ont déclaré avoir été sans emploi ou sous-employés au cours de leur première année dans la profession. Quant aux nouveaux Canadiens, la plupart demeuraient sans emploi un an après avoir reçu l'autorisation d'enseigner en Ontario.

## Nouveau prix

Philip Capobianco, EAO, enseignant à la Notre Dame High School de l'Ottawa Catholic District School Board, a été le premier lauréat du nouveau prix de l'Ordre Inspirer la confiance au public.

Ce prix rend honneur à une personne qui travaille dans le secteur de l'éducation publique et s'emploie à renforcer la confiance du public dans le système d'éducation de l'Ontario. Pour voir une courte vidéo sur l'influence qu'exerce M. Capobianco dans son école, rendez-vous à la chaîne YouTube de l'Ordre.

## Nominations au conseil

En janvier 2012, John Tucker a été réélu au conseil pour un mandat de deux ans, avec effet rétroactif à la date d'expiration de son mandat, soit le 24 octobre 2011.

Le conseil a nommé Stefanie Achkewich, EAO, au poste vacant Écoles privées, laquelle a assumé ses fonctions le 15 novembre 2012. Elle a remplacé Dave Bird, EAO, qui a démissionné du conseil le 20 septembre 2012.

Je profite de cette occasion pour souligner le savoir-faire des membres du conseil et du personnel de l'Ordre, leur souci du détail et leur engagement continu pour inspirer confiance au public.

# Survol

## Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directions d'école, les directions adjointes, les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

### Notre mandat

L'Ordre régleme et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Il est chargé d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie; de délivrer, suspendre ou annuler les certificats de qualification et d'inscription; d'agrée les programmes et cours de formation à l'enseignement; et de recevoir les plaintes déposées contre ses membres et de faire enquête sur ces plaintes. L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site et du présent rapport annuel.

### Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site web de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et dans son site web un sommaire de chaque audience ainsi que la décision prise.

### Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres, dont 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans. Les membres élus représentent l'ensemble des conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise, ainsi que les paliers élémentaire et

secondaire de la province. Les 14 autres membres sont élus par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans. Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

### Nos membres

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et enseignants; toutefois, les directrices et directeurs d'école, directrices adjointes et directeurs adjoints, agentes et agents de supervision, ainsi que les directrices et directeurs de l'éducation doivent également être membres agréés de l'Ordre. Nos membres travaillent au sein des facultés d'éducation, des associations d'enseignantes et d'enseignants, de l'Ordre, des écoles privées et dans de nombreux autres établissements scolaires ouverts aux enseignants et aux élèves en Ontario, ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2012, l'Ordre comptait 237 249 membres.

### Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans notre revue trimestrielle *Pour parler profession*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces au Canada se tournent de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur l'agrément des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, et le statut des universités et des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde.

## Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes qui existent et les résoudre. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui intéressent la profession enseignante.

# Survol

## Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes et enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment des certificats de qualification à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

# Survol

## Conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

### Membres élus



HAUT : Stephanie Achkewich, Alexander (Sandy) Bass, Christine Bellini, Ahmed Bouragba, Maria Bouwmeester, Angela De Palma, Irene Dembek, Gale Dores, Marc Dubois, Monika Ferenczy, Jacqueline Gray, Allyn Janicki, Matthew Kavanagh, Shanlee Linton, Myreille Loubert, Mary Lou Mackie, Liz Papadopoulos, Terry Price, Vicki Shannon, Louis Sloan, Kara Smith, Demetri Vacratsis, Wes Vickers  
BAS : Danny Anckle, Jean-Luc Bernard, Shabnum Budhwani, Marie-Louise Chartrand, Monique Châteauvert, Dobi-Dawn Frenette, Robert Gagné, E. Clyde Glasgow, Mel Greif, Bill Kirkwood, Susan Robertson, Pauline Smart, John Tucker

### Membres nommés



### Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori

# Survol

## Régir avec transparence

L'Ordre s'est engagé à exécuter ses obligations éthiques et légales dans la réglementation de la profession enseignante tout en se montrant transparent et responsable envers le public.

### Décisions du comité de discipline

Vous pouvez désormais consulter plus de 600 décisions disciplinaires rendues au cours des 16 dernières années concernant des membres de l'Ordre. En janvier 2012, l'Ordre a affiché dans son site web les renseignements qui étaient auparavant accessibles au public par l'entremise de la bibliothèque Margaret-Wilson.

L'Ordre continue de donner au public l'accès aux décisions disciplinaires par d'autres moyens :

- des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson; le public peut aussi en demander une version électronique
- les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement
- les sommaires des décisions du comité de discipline sont disponibles dans le site web de l'Ordre ainsi que dans sa revue officielle, *Pour parler profession*
- le tableau public des membres, Trouver un membre, joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline.

### Réviser nos pratiques

L'Ordre a la responsabilité cruciale de protéger l'intérêt du public et les élèves de l'Ontario.

C'est pourquoi l'Ordre demande régulièrement à des experts indépendants d'examiner des aspects clés de ses pratiques pour continuer de servir efficacement l'intérêt du public.

Durant l'été 2011, l'Ordre a demandé à Patrick LeSage, ancien juge en chef de l'Ontario, de mener un examen de ses politiques et pratiques disciplinaires. Le résultat : 49 recommandations pour instituer le changement au sein de l'Ordre et renforcer sa capacité de servir l'intérêt du public.

En juin 2012, le conseil de l'Ordre a approuvé la plupart des recommandations, a commandé une étude plus approfondie de quelques-unes d'entre elles et a acheminé au gouvernement provincial celles qui nécessitaient des changements législatifs.

Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans le message du registraire et à la section Travail des comités – Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle du présent rapport annuel.

## Pratiques d'inscription

La révision de nos pratiques d'inscription, entamée en 2007, vise à ce que nos processus, nos renseignements et nos lignes directrices soient clairs et transparents.

Pour en savoir plus sur notre engagement à adopter des pratiques d'inscription équitables, reportez-vous au rapport complet.

## Trouver un membre

Vous pouvez consulter un tableau de tous les membres de l'Ordre (Trouver un membre). Ce tableau comporte leurs qualifications, leurs titres de compétence et la mention de toute révocation, annulation ou suspension du certificat de qualification et d'inscription.

## Cliquez sur «J'aime» dans Facebook

Consultez la page de l'Ordre dans Facebook pour :

- participer aux sondages
- en apprendre sur les délégations qui nous rendent visite
- être au courant des nouvelles de l'Ordre
- découvrir les offres d'emploi à l'Ordre
- être au courant des activités, prix et concours
- et plus encore.

## YouTube

Visitez la chaîne de l'Ordre dans YouTube et visionnez des vidéos sur :

- le déroulement d'une audience disciplinaire
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, les fautes professionnelles et la sécurité des élèves
- les études autochtones
- et plus encore.

## Lettres d'information

Abonnez-vous à *Questions d'intérêt public*, notre cyberbulletin à l'intention du public et vous en apprendrez plus sur :

- les qualifications requises pour enseigner
- les normes élevées en éducation
- les rapports de l'Ordre sur les tendances en éducation
- les lois et règlements relatifs à l'éducation.

## Rapports annuels

Nos rapports annuels des années précédentes sont disponibles dans notre site web.

# Survol

## Comité de protection de l'intérêt public

Les membres du comité de protection de l'intérêt public ont pour mandat d'orienter le conseil quant à l'obligation qui incombe à l'Ordre et aux membres du conseil de servir et de protéger l'intérêt du public dans la poursuite des objets de l'Ordre. Les trois membres de ce comité, nommés par le ministère de l'Éducation, sont des membres du public et ne sont pas membres du conseil de l'Ordre.

Le comité se réunit au moins quatre fois l'an, ainsi qu'à la demande de la présidente, du conseil ou du comité exécutif. On s'attend à ce que le comité fasse rapport annuellement au conseil avant l'assemblée générale annuelle des membres.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la «Loi»), le comité est tenu d'élaborer un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'à la fin du mandat du conseil. Le comité peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail et pour informer le conseil sur diverses mesures à prendre.

Trois nouvelles priorités ont été cernées dans le plan de travail de l'Ordre de 2012, à savoir :

- Examiner la pratique de confier des postes à des enseignantes et enseignants qui n'ont pas les qualifications requises
- Établir des indicateurs de rendement clés pour veiller à ce que l'Ordre s'acquitte de son mandat de réglementer la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public
- Examiner les exigences en matière d'inscription à l'Ordre pour les membres du conseil nommés par le gouvernement.

En 2011, le travail du comité a porté sur quatre priorités, dont trois exigeant des modifications à la Loi : mesures de responsabilisation organisationnelle; suspension des audiences en attente des appels; audiences de remises en vigueur et modifications; communication avec le public au nom de la profession.

Ces recommandations – entérinées en 2012 dans un examen indépendant des procédures d'enquête et de discipline de l'Ordre et des décisions qui en découlent (rapport LeSage) – ont été transmises au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

### Comité de protection de l'intérêt public

Gail Lilley (présidente)

Raheel Raza (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012)

Brian Evoy (depuis le 6 juin 2012)

Jacques Lupien (depuis le 11 juin 2012)

# Travail des comités

## Comité d'agrément

Le comité d'agrément de l'Ordre a pour mandat de veiller à la qualité des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario par le biais d'examens périodiques de ces programmes et de leur agrément.

Le processus d'agrément garantit à la profession et au public que les programmes de formation à l'enseignement satisfont aux exigences réglementaires et intègrent la théorie et la pratique de manière à ce que les diplômés soient prêts et qualifiés pour enseigner dans les classes d'aujourd'hui.

Un sous-comité, constitué par le comité d'agrément et composé d'au moins six membres, dont un nommé par l'établissement visé, examine chaque programme de formation à l'enseignement. L'Ordre examine périodiquement les programmes en vigueur, d'habitude tous les sept ans, afin de pouvoir confirmer qu'ils respectent toujours les exigences réglementaires.

Après avoir examiné tous les documents soumis par la faculté et le public, les membres du sous-comité visitent généralement l'établissement. Ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et différents intervenants, puis examinent des artefacts, les installations et les ressources. Ensuite, ils rédigent leur rapport, énonçant leurs recommandations avec preuves à l'appui. Le comité d'agrément étudie l'information fournie dans le rapport du sous-comité avant de rendre sa décision.

## Examen des programmes

En 2012, l'Ordre a examiné aux fins d'agrément un certain nombre de programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario.

Le comité d'agrément a renouvelé l'agrément des programmes suivants :

- L'école des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne
  - Programme consécutif de langue française avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation. Ce programme a reçu l'agrément général.
  - Programme consécutif de langue française en plusieurs parties avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation. Ce programme en mode alternatif a reçu l'agrément général assorti de conditions.
- Faculté d'éducation de l'Université Brock
  - Programme consécutif avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.
  - Programme concurrent avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.
  - Programme consécutif avec domaines d'études en enseignement d'un domaine technologique à la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et à la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, menant à un certificat ou baccalauréat en éducation.
  - Programme consécutif intégré à l'intention des personnes d'ascendance autochtone avec domaines d'études aux cycles

primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone), identifié dans la demande d'agrément par le titre «Programme de baccalauréat en éducation pour les personnes d'ascendance autochtone».

Tous les programmes ont reçu l'agrément général.

- Faculté d'éducation de l'Université Lakehead
  - Programme consécutif avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.
  - Programme concurrent avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris un programme concurrent de formation à l'intention des personnes d'ascendance autochtone.
  - Programme consécutif de quatre ans avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat spécialisé en éducation à l'intention des personnes d'ascendance autochtone.
  - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (connu sous le nom de Native Language Teachers' Certification Program ou NLTC).

Tous les programmes ont reçu l'agrément général assorti de conditions.

Un rapport annuel est exigé lorsqu'un programme de formation à l'enseignement obtient l'agrément assorti de conditions. Le comité d'agrément a examiné les rapports annuels des programmes suivants :

- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa
  - Programme consécutif de langue française en plusieurs parties avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation. Ce programme est offert en mode alternatif.
- École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing
  - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (connu sous le nom d'«enseignement de l'Anishnaabemwin langue seconde»).

Après avoir examiné les rapports annuels, le comité d'agrément a retiré les conditions imposées à ces programmes.

Vers la fin de 2012, les sous-comités d'agrément ont examiné les demandes de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement offerts par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (en anglais et en français) et la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Les décisions seront publiées dans le prochain rapport annuel.

Les décisions du comité d'agrément relativement aux programmes professionnels de formation à l'enseignement sont affichées dans le site web de l'Ordre.

## Nouveau comité d'agrément

Des modifications ont été apportées à la composition du comité d'agrément suivant l'entrée en fonction des nouveaux membres du conseil de l'Ordre en juillet, y compris un nouveau président et une nouvelle vice-présidente.

Une séance d'information de deux jours a eu lieu en juillet.

## Formation des membres du sous-comité d'agrément

En septembre, l'Ordre a formé 17 participantes et participants, y compris les nouveaux membres du comité d'agrément, des membres de la profession et des personnes ayant de l'expérience au sein d'une faculté d'éducation ou en agrément, qui seront appelés à siéger aux sous-comités d'agrément au cours des trois prochaines années. Les participants ont été formés sur les nombreux aspects de l'autorité réglementaire et des procédures de l'Ordre pour l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario.

## Présentation à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

En septembre, le président du comité d'agrément et le personnel de l'Ordre ont présenté le mandat d'agrément et les procédures de l'Ordre aux membres du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Cet ordre nouvellement créé avait fait la demande de cette présentation afin de l'aider à établir ses propres pratiques réglementaires.

## Commentaires du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter la qualité des programmes de formation à l'enseignement.

À cette fin, un outil dans son site web permet de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. L'Ordre invite également le public à présenter des exposés oraux directement au sous-comité. Ce dernier tient également des réunions ouvertes lors de ses visites d'établissements afin de permettre aux membres du public de lui faire part de leurs commentaires.

Visitez le site web de l'Ordre pour consulter le calendrier des prochains examens d'agrément.  
[http://www.oct.ca/public/accreditation/accreditation-review-feedback?sc\\_lang=fr-ca](http://www.oct.ca/public/accreditation/accreditation-review-feedback?sc_lang=fr-ca).

## Ressources

Les ressources *Document d'appui aux entrevues des sous-comités d'agrément : Collecte des preuves* et *Guide du participant à l'examen d'agrément des programmes* ont été publiées en 2012.

Ces ressources servent de guide pour les examens d'agrément et aident à comprendre le mandat d'agrément et les procédures de l'Ordre.

## Cours menant à une qualification additionnelle (QA)

Les enseignantes et enseignants de l'Ontario accordent beaucoup de valeur au perfectionnement professionnel continu. C'est le registraire de l'Ordre qui détermine si les cours et programmes menant à une QA répondent aux conditions d'agrément.

En 2012, le registraire a agréé 467 cours menant à une QA.

Les fournisseurs continuent de soumettre à l'Ordre de plus en plus de demandes d'agrément de cours menant à une QA. Par exemple, l'Ordre a reçu 487 demandes en 2012 comparativement à 386 en 2011.

En Ontario, 37 fournisseurs offrent des cours menant à une QA. En 2012, l'Indigenous Education Coalition est devenu un fournisseur de programmes menant à une QA dont l'objectif est d'aider les enseignantes et enseignants à répondre aux besoins des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'Ordre rencontrera des représentants de plusieurs autres communautés des Premières Nations, ainsi que des représentants de collèges d'arts appliqués et de technologie intéressés à devenir eux-mêmes fournisseurs de cours menant à une QA spécialisés en enseignement aux Autochtones et en éducation technologique.

## Trouver une QA

Les membres de l'Ordre continuent à bénéficier de l'outil de recherche Trouver une QA situé dans son site web. Cet outil leur permet de connaître les options disponibles pour un cours particulier et de s'assurer que le programme agréé est offert par un fournisseur approuvé.

### Comité d'agrément

#### **jusqu'au 30 juin 2012**

Rebecca Coulter, EAO  
Gale Dores, EAO  
Dobi-Dawn Frenette  
Clyde Glasgow  
Allyn Janicki, EAO  
Annilee Jarvis, EAO  
Bill Kirkwood (vice-président)  
Ruth Ann Penny, EAO (présidente)  
Pauline Smart

#### **depuis le 4 juillet 2012**

Jean-Luc Bernard, EAO  
(depuis le 23 août 2012)  
Monique Châteauvert  
(jusqu'au 23 août 2012)  
Angela De Palma, EAO  
(vice-présidente)  
Gale Dores, EAO  
Clyde Glasgow  
Mel Greif  
Allyn Janicki, EAO  
Matthew Kavanagh, EAO  
Bill Kirkwood (président)  
Kara Smith, EAO

# Travail des comités

## Comité d'appel de l'agrément

Le rôle du comité d'appel de l'agrément est d'entendre les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont la candidature a été refusée ou dont l'agrément a été assorti de conditions.

Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux personnes qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision.

Il y a eu un appel en 2012 relativement à un programme de formation. En juillet 2012, un sous-comité d'appel de l'agrément a examiné l'appel et présenté un rapport au comité. Le comité entendra l'appel en 2013.

Les membres du comité ont également participé à une séance de formation sur les principes concernant la rédaction du processus décisionnel.

### Comité d'appel de l'agrément

#### **jusqu'au 30 juin 2012**

Marie-Louise Chartrand  
(depuis le 29 mars 2012)  
Martha Dutrizac, EAO  
(jusqu'au 29 mars 2012)  
Darlene Mead, EAO  
(depuis le 29 mars 2012)  
Terry Price, EAO  
Susan Robertson  
(vice-présidente)  
(jusqu'au 29 mars 2012)  
Mara Torcaso, EAO  
John Tucker (président)

#### **depuis le 4 juillet 2012**

Marie-Louise Chartrand  
(présidente)  
Monika Ferenczy, EAO  
(depuis le 24 août 2012)  
Dobi-Dawn Frenette  
(jusqu'au 23 août 2012)  
Robert Gagné  
(depuis le 24 août 2012)  
Myreille Loubert, EAO  
Mary Lou Mackie, EAO  
(jusqu'au 23 août 2012)  
Demetri Vacratsis, EAO  
(vice-président)

# Travail des comités

## Comité de rédaction

*Pour parler profession/Professionally Speaking*, notre revue trimestrielle primée, est livrée à plus de pédagogues que toute autre publication en éducation au Canada et offre des histoires stimulantes d'enseignantes et d'enseignants d'un bout à l'autre de la province, des renseignements sur les tendances en éducation, des articles de fond et des ressources pertinentes pour les membres de la profession.

On y trouve également le portrait d'enseignants remarquables qui ont eu une influence dans la vie de célébrités canadiennes, comme Damien Robitaille, chanteur franco-ontarien, Christopher Plummer, acteur lauréat d'un Oscar, Michelle Wright, vedette de musique country, et Lisa LaFlamme, ténéjournaliste.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue, laquelle bénéficie d'un des plus importants lectorats parmi les revues d'éducation en Amérique du Nord. *Pour parler profession* est la seule publication pédagogique en français que reçoivent toutes les enseignantes et tous les enseignants des écoles de langue française de l'Ontario.

Le comité étudie et choisit des articles parmi ceux qui ont été soumis pour chaque numéro, en vue d'établir un équilibre et de représenter les intérêts très diversifiés des membres de l'Ordre. Chaque numéro met en vedette les accomplissements d'enseignantes et d'enseignants dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance provinciale ou nationale, et donne à ces pédagogues une occasion de transmettre leur philosophie en matière d'enseignement et de promulguer des conseils à leurs collègues.

Les commentaires des membres de l'Ordre au sujet des aspects de la revue qu'ils trouvent les plus utiles pour leur travail ou les plus agréables à lire aident le comité de rédaction à améliorer notre publication officielle.

En 2012, la revue a évolué afin d'offrir aux lecteurs de nouvelles chroniques passionnantes et une conception moderne, le tout assorti de visuels de pointe. La section «Réseautage», par exemple, contient des petits bouts d'information allant de l'évolution de la profession enseignante à des statistiques informatives et des conseils utiles que les pédagogues nous ont fournis. De plus, chaque numéro se termine sur une note positive grâce à la nouvelle chronique «Examen final», où une personnalité reconnue répond à des questions sur ses années à l'école.

La section «Autoréglementation» de la revue révèle l'engagement de l'Ordre pour la transparence et la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en général peuvent se renseigner sur les activités de notre conseil et de nos comités, de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux sommaires des audiences disciplinaires, lesquelles font également partie des obligations d'autoréglementation de la profession.

La revue de l'Ordre a encore une fois été couronnée de succès en remportant plusieurs prix Kenneth R. Wilson (KRW) pour le journalisme spécialisé au Canada.

*Pour parler profession* et *Professionally Speaking* ont remporté un prix or, un prix argent et deux mentions honorables.

L'article «Sur la ligne de tir» a remporté l'or pour la meilleure photo, tandis que «Haute spécialisation» a remporté l'argent pour la meilleure photo et une mention honorable pour la meilleure photographie.

La chronique «Exemplary Teacher» s'est vu décerner la deuxième mention honorable, dans la catégorie des chroniques.

Les prix KRW ont été lancés en 1954 par la Presse spécialisée du Canada afin de reconnaître chaque année les succès des publications professionnelles et d'entreprises de partout au Canada.

Il s'agit de la sixième année de suite que la revue de l'Ordre a remporté des prix à la prestigieuse cérémonie de remise des prix Tabbie, aux États-Unis.

L'article «In the line of Fire», paru dans le numéro de décembre 2011, a remporté l'argent dans la catégorie des articles de fond. Il a été choisi parmi près de 500 soumissions de par le monde.

En 2012, le comité de rédaction a élaboré un sondage auprès des membres en fonction des aspects que les comités du conseil lui ont demandé d'éclaircir pour orienter leurs propres initiatives. Le sondage a révélé que les enseignantes et enseignants sont engagés à protéger leurs élèves et qu'ils se sentent prêts à gérer des situations délicates.

En 2012, les ventes de publicité des quatre numéros imprimés de la revue ont totalisé 1 113 395,59 \$. La vente de publicité sur le microsite de la revue a généré des revenus additionnels de 30 806 \$.

En 2012, le microsite de la revue *Pour parler profession/Professionally Speaking* a attiré quelque 6 000 visiteurs par mois. L'article de Leanne Miller (mars 2010) sur les initiatives de perfectionnement professionnel intitulé «Activités d'apprentissage» et le sondage sur la transition à l'enseignement ont été les deux éléments les plus consultés.

Les quelque 72 000 visiteurs du microsite ne sont rien en comparaison au lectorat de la version imprimée qui dépasse le million. En effet, membres, amis et parents feuilletent les quatre numéros imprimés de la revue chaque année. Toutefois, ces chiffres démontrent que la version en ligne de la revue joue deux rôles essentiels : permettre au grand public d'avoir accès à notre publication officielle et servir d'archives en ligne pour nos membres.

*Pour parler profession/Professionally Speaking* est un moyen efficace et toujours très rentable de communiquer avec nos membres. En 2012, le coût annuel par membre pour quatre numéros, y compris les frais postaux, se chiffrait à environ 1,89 \$.

## Comité de rédaction

### jusqu'au 30 juin 2012

Marie-Louise Chartrand  
Irene Dembek, EAO (vice-présidente)  
Annilee Jarvis, EAO (présidente)  
Bill Kirkwood  
Darlene Mead, EAO

### depuis le 4 juillet 2012

Danny Anckle  
Christine Bellini, EAO (présidente)  
Jean-Luc Bernard, EAO  
(depuis le 23 août 2012)  
Monika Ferenczy, EAO  
Bill Kirkwood  
(jusqu'au 23 août 2012)  
Kara Smith, EAO

# Travail des comités

## Comité des élections

Le comité des élections est un comité spécial du conseil qui examine les règlements et procédures régissant les élections du conseil.

Le comité a supervisé les élections des membres du sixième conseil de l'Ordre, lesquelles ont eu lieu le 10 avril 2012. Vingt-trois membres ont été élus, dont huit membres qui reviennent et 15 nouveaux membres. Au total, 69 candidats se sont présentés pour combler 23 postes, dont cinq qui ont été comblés par acclamation.

Environ 3,75 pour cent des membres de l'Ordre ont voté lors des élections. Bien que ce taux de participation soit deux fois supérieur à celui de 2009, le prochain comité des élections évaluera de nouvelles options pour sensibiliser davantage de membres au processus électoral et augmenter le taux de participation aux prochaines élections, en 2015.

Pour la première fois, les candidats aux élections ont eu l'occasion de créer un blogue en ligne afin de pouvoir communiquer avec les membres de l'Ordre. De plus, un forum a été organisé pour que les candidats, les membres de l'Ordre et les membres du public puissent discuter de questions liées à l'autoréglementation et au rôle du conseil dans la régie de l'Ordre.

Du 5 mars au 10 avril, les membres ont eu accès à leur bulletin de vote personnalisé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans la section «Membres» du site web de l'Ordre.

Des communiqués sur les élections sont parus dans quatre numéros de *Pour parler profession*, le premier dès septembre 2011. De plus, les membres ont reçu de l'information sur les élections ainsi que des rappels par courriel et dans le cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre*.

Le 11 avril 2012, le cabinet d'audit Deloitte & Touche s.r.l. a émis une opinion d'audit sans réserve relativement au processus d'élaboration de la liste électorale, au système de scrutin et au processus de tabulation des votes.

### Comité des élections

#### jusqu'au 30 juin 2012

Marie-Louise Chartrand  
Gale Dores, EAO  
Mel Greif (président)  
Clint Lovell, EAO  
Robert Ryan, EAO (vice-président)

#### depuis le 4 juillet 2012

Ahmed Bouragba, EAO  
Maria Bouwmeester, EAO  
Robert Gagné  
Mel Greif (président)  
Matthew Kavanagh, EAO  
(vice-président)

# Travail des comités

## Comité exécutif

Le comité exécutif est un comité prévu par la loi qui mène les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Le comité exécutif est composé du président et du vice-président du conseil, des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions et des normes d'exercice de la profession et d'éducation, et doit inclure au moins deux membres du conseil nommés pour représenter le public. Le comité se rencontre au moins quatre fois par an.

Sur les recommandations du comité des mises en candidature, le comité exécutif a nommé plusieurs personnes pour combler des sièges aux comités prévus par la loi, aux comités permanents, aux comités réglementaires et aux comités spéciaux, au fil des vacances en 2012. Il a également nommé des membres par intérim aux comités qui devaient satisfaire aux exigences linguistiques des sous-comités.

Pour l'année 2012-2013, à sa réunion de novembre, le comité a remis la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson à Jennifer Parker, qui a été choisie parmi 73 candidats admissibles.

Le comité a créé des sous-comités pour étudier la possibilité d'établir deux nouveaux prix ou bourses. La recherche se poursuit dans ce domaine et, en 2013, le conseil la poursuivra davantage.

Le comité a procédé à un examen des dispositions des règlements de l'Ordre relativement à l'inaptitude des membres du conseil à y siéger. La recherche se poursuit sur la possibilité de modifier le Règlement 72/97, pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, afin de remédier à cette situation et, en 2013, le conseil examinera la question.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et

d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer, sans la participation du comité d'enquête, si une allégation est fondée. En 2012, le comité a transmis un cas au comité d'aptitude professionnelle pour qu'il le règle promptement.

### Comité exécutif

#### **jusqu'au 30 juin 2012**

Dean Favero, EAO

Nick Forte, EAO

Mel Greif

Garry Humphreys

(depuis le 29 mars 2012)

Darlene Mead, EAO

Liz Papadopoulos, EAO (présidente)

Ruth Ann Penny, EAO (vice-présidente)

Pauline Smart

(jusqu'au 29 mars 2012)

Hanno Weinberger, EAO

Sharon Young Kipp, EAO

#### **depuis le 4 juillet 2012**

Marie-Louise Chartrand

Gale Dores, EAO

Marc Dubois, EAO (vice-président)

Bill Kirkwood

Liz Papadopoulos, EAO (présidente)

Terry Price, EAO

Louis Sloan, EAO

John Tucker

# Travail des comités

## Comité des finances

Le comité des finances s'acquitte de ses responsabilités concernant l'examen des rapports financiers et la reddition des comptes tout au long de l'année. Il examine les plans et rapports budgétaires à court et à long terme, et rend compte des dépenses et des revenus réels par rapport au budget approuvé.

Le comité, qui agit en même temps comme comité d'audit de l'Ordre, supervise aussi l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers audités conformément aux meilleures pratiques de publication de l'information financière des organismes sans but lucratif.

Le comité adhère à des principes financiers qui veillent à ce que les services mandatés soient financés de façon appropriée et à ce que les frais demeurent à des niveaux adéquats.

Le budget d'exploitation de l'Ordre de 2012 s'élevait à 35 765 000 \$, avec un surplus prévu de 1 357 000 \$. L'année s'est clôturée avec un surplus de 420 000 \$ en raison d'une hausse considérable des dépenses liées au jugement d'affaires disciplinaires.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2012, l'Ordre comptait 237 249 membres en règle, soit 2 833 de plus qu'en 2011. Au cours des quelques dernières années, la croissance du nombre de membres a quelque peu ralenti étant donné que moins d'enseignants agréés décrochent un emploi au sein de la profession.

À la recommandation du comité des finances, le conseil a approuvé l'excédent net d'exploitation de 2012 de 420 000 \$ ainsi que les états financiers audités afférents.

### Comité des finances

#### jusqu'au 30 juin 2012

Garry Humphreys  
(président depuis le 29 mars 2012)  
Allyn Janicki, EAO  
Darlene Mead, EAO (vice-présidente)  
Pauline Smart (jusqu'au 8 février 2012)  
Henry Tyndorf, EAO  
John Tucker (depuis le 8 février 2012)

#### depuis le 4 juillet 2012

Stefanie Achkewich, EAO  
(depuis le 15 novembre 2012)  
Dave Bird, EAO  
(jusqu'au 20 septembre 2012)  
Marie-Louise Chartrand (présidente)  
Terry Price, EAO (vice-président)  
Vicki Shannon, EAO  
Pauline Smart

# Travail des comités

## Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités traitent les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante et le présent rapport annuel fournit des statistiques détaillées sur leurs activités en 2012.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes qui lui sont transmises et qui sont liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités composés de trois membres élus ou nommés du conseil, et parfois d'un expert, rendent des décisions en tenant compte de l'information pertinente. L'Ordre tient également une liste d'anciens membres du conseil ayant déjà siégé à des sous-comités, et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau.

En 2012, l'Ordre a reçu environ 1 500 plaintes du public et de membres de la profession concernant ses membres. Environ deux tiers sont réglées comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. Les autres sont traitées, dans un premier temps, par un sous-comité du comité d'enquête.

### Examen des politiques et pratiques disciplinaires de l'Ordre

Durant l'été 2011, l'Ordre a demandé à Patrick LeSage, ancien juge en chef de l'Ontario, de mener un examen de ses politiques et pratiques disciplinaires. Le résultat : 49 recommandations pour instituer le changement au sein de l'Ordre et renforcer sa capacité de servir l'intérêt du public.

En juin 2012, le conseil de l'Ordre a approuvé la plupart des recommandations, a commandé une étude plus approfondie de quelques-unes d'entre elles et a acheminé au gouvernement provincial celles qui nécessitaient des changements législatifs.

Durant l'année, la Division des enquêtes et des audiences ainsi que les trois comités ont mis en œuvre un grand nombre des recommandations formulées dans le rapport et établi certaines politiques et pratiques visant à assurer que l'Ordre s'acquitte de ses responsabilités dans l'intérêt du public et crée une plus grande transparence pour les citoyens, les employeurs et ses membres.

Par exemple, l'Ordre a :

- établi des délais plus serrés pour fixer les dates des audiences et fourni du soutien aux comités afin qu'ils puissent rendre leurs décisions plus rapidement
- affiché le formulaire de plainte en ligne
- lié les avis d'audience et décisions de discipline au tableau public de la section «Trouver un membre» de son site web
- employé diverses approches de rédaction et de modification des décisions en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire les délais
- fourni aux membres du sous-comité des séances de formation supplémentaires sur les procédures des enquêtes et audiences disciplinaires
- pris en considération les plaintes et questions précédentes à l'étape de l'enquête
- autorisé le recours aux évaluations de la viabilité des poursuites à l'étape de l'enquête.

## Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre mène de façon équitable et impartiale des enquêtes sur les plaintes.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis au sous-comité d'enquête, lequel peut prendre l'une des mesures suivantes :

- refuser de faire enquête s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité
- refuser de faire enquête s'il détermine que la plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure
- décider de ne pas poursuivre les procédures
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes
- soumettre la plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

## Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Un sous-comité de discipline qui reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence peut :

- ordonner au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription
- ordonner au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans

- ordonner au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions
- reporter, alléger ou annuler certaines conditions si d'autres conditions sont remplies.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre soit réprimandé ou qu'il reçoive une admonestation ou du counseling de la part du comité
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances
- faire publier l'ordonnance, dans son intégrité ou d'une façon sommaire, avec ou sans le nom du membre, dans la revue de l'Ordre
- déterminer un montant à payer.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est un membre nommé du conseil, le public joue un rôle très précis dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu du conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements soumis par l'Ordre et le membre en cause.

Toutes les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public, y compris celles qui ont été traitées par l'entremise du processus de règlement des plaintes. La décision du sous-comité de discipline est définitive et a force exécutoire.

## Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique du membre le rend inapte à s'acquitter de ses

responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Les sous-comités prennent leurs décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et des renseignements que l'Ordre et le membre en cause ont soumis.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut ordonner au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription ou de le suspendre pour une période maximale de deux ans; d'imposer des conditions ou des restrictions relatives au certificat; de reporter, d'alléger ou d'annuler certaines conditions si d'autres conditions de remplacement sont remplies.

## Règlement des plaintes

Quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes pour faciliter la résolution de certaines plaintes. Les parties peuvent se prévaloir du processus de règlement des plaintes à toutes les étapes du processus de règlement d'une plainte. Le règlement des plaintes peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée par le comité d'enquête ou à une audience contestée par le comité de discipline. Les plaintes sont traitées par la signature d'un protocole d'entente dans la plupart des cas lorsqu'elles relèvent du comité d'enquête, mais également parfois du comité de discipline.

Toutes les discussions et tous les documents échangés dans le cadre du processus sont confidentiels. La participation au processus ne porte pas préjudice aux parties. Quiconque participe au processus de règlement des plaintes ne peut ni répéter ni utiliser l'information obtenue pendant le processus. Le contenu de l'entente n'est rendu public que dans le cas des audiences disciplinaires, lesquelles sont ouvertes au public.

Avant qu'un protocole d'entente signé par le membre en cause et le registraire soit présenté au sous-comité pendant une audience disciplinaire, le membre reconnaît dans le document qu'il est conscient du fait que l'audience disciplinaire est ouverte au public et, par conséquent, que les renseignements présentés pendant ladite audience sont aussi accessibles au public. Le sous-comité peut, dans l'intérêt du public, demander aux parties d'apporter des changements au protocole d'entente. Si le sous-comité ne ratifie pas le protocole d'entente, les membres du sous-comité auquel le protocole a été soumis ne participeront pas à la réouverture ultérieure du dossier de la plainte.

### Comité d'enquête

#### jusqu'au 30 juin 2012

Carlo Cappello, EAO  
Monique Châteauevert  
Marc Dubois, EAO  
Nick Forte, EAO (président)  
Garry Humphreys  
Liz Papadopoulos, EAO  
Terry Price, EAO (vice-président)  
Susan Robertson  
Henry Tyndorf, EAO

#### depuis le 4 juillet 2012

Maria Bouwmeester, EAO  
Monique Châteauevert  
Clyde Glasgow  
Jacqueline Gray, EAO (vice-présidente)  
Myreille Loubert, EAO  
Mary Lou Mackie, EAO  
Liz Papadopoulos, EAO  
Terry Price, EAO (président)  
Susan Robertson

## Comité de discipline

### **jusqu'au 30 juin 2012**

Danny Anckle  
Alexander (Sandy) Bass, EAO  
Irene Dembek, EAO  
Dean Favero, EAO  
Monika Ferenczy, EAO  
Robert Gagné  
Mel Greif  
Annilee Jarvis, EAO  
Darlene Mead, EAO (présidente)  
Robert Ryan, EAO  
Pauline Smart (vice-présidente)  
John Tucker  
Hanno Weinberger, EAO

### **depuis le 4 juillet 2012**

Stefanie Achkewich, EAO  
(depuis le 15 novembre 2012)  
Danny Anckle  
Alexander (Sandy) Bass, EAO  
Christine Bellini, EAO  
Dave Bird, EAO  
(jusqu'au 20 septembre 2012)  
Irene Dembek, EAO  
Monika Ferenczy, EAO  
(vice-présidente)  
Robert Gagné  
Mel Greif  
Vicki Shannon, EAO  
Louis Sloan, EAO  
Pauline Smart  
John Tucker (président)  
Wes Vickers, EAO

## Comité d'aptitude professionnelle

### **jusqu'au 30 juin 2012**

Shabnum Budhwani  
Marie-Louise Chartrand  
Monika Ferenczy, EAO  
Bill Kirkwood (vice-président)  
Tanya Roberts, EAO  
Mara Torcaso, EAO  
Hanno Weinberger, EAO (président)

### **depuis le 4 juillet 2012**

Ahmed Bouragba, EAO  
Shabnum Budhwani  
Marie-Louise Chartrand  
Angela De Palma, EAO  
Bill Kirkwood  
Shanlee Linton, EAO (vice-présidente)  
Louis Sloan, EAO (président)

# Travail des comités

## Comité des mises en candidature

Comité spécial du conseil, le comité des mises en candidature fait des recommandations pour combler les postes de présidence et de vice-présidence du conseil et pour les membres de chaque comité du conseil, à l'assemblée inaugurale. Les candidates et candidats retenus pour les postes de président et vice-président du conseil, ainsi que les membres de chaque comité du conseil, ont été annoncés lors de la réunion inaugurale du sixième conseil en juillet.

En 2012, le comité a examiné les candidatures et a formulé des recommandations au comité exécutif pour remplacer les membres du comité au fur et à mesure que des sièges devenaient vacants.

### Comité des mises en candidature

#### **jusqu'au 30 juin 2012**

Danny Anckle (président)

Alexander (Sandy) Bass, EAO  
(vice-président)

Marie-Louise Chartrand

Monique Châteauvert

Terry Price, EAO

Hanno Weinberger, EAO

Sharon Young Kipp, EAO

#### **depuis le 4 juillet 2012**

Danny Anckle (président)

Alexander (Sandy) Bass, EAO

Ahmed Bouragba, EAO

Monique Châteauvert

Irene Dembek, EAO (vice-présidente)

Marc Dubois, EAO

John Tucker

# Travail des comités

## Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité est un comité spécial du conseil qui a pour mandat d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement à ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. En plus d'évaluer les résultats à l'égard de chacun des objets, le comité détermine des occasions de favoriser davantage la réalisation de ces objets et fait rapport au conseil au moins une fois par année.

En 2012, le comité a entamé la révision des 11 objets en évaluant les politiques et processus de l'Ordre ayant trait à l'inscription à l'Ordre, aux *Fondements de l'exercice professionnel* et au mandat d'enquête et d'audience de l'Ordre. Un rapport définitif sur les observations du comité a été présenté au conseil.

Le conseil a demandé au comité d'entreprendre la révision du rôle du registraire de l'Ordre en tant que procureur dans les affaires de discipline et le rôle des comités du conseil de l'Ordre en tant qu'organismes juridictionnels. Dans son rapport au conseil, le comité a confirmé que la double fonction du registraire en tant que procureur et décideur arbitraire ne posait pas de conflits d'intérêt et que l'Ordre a respecté ou dépassé les normes prévues d'indépendance des comités décisionnels.

À la demande du conseil, le comité a également examiné une recommandation résultant d'un examen indépendant des pratiques d'enquête et de discipline de l'Ordre (rapport LeSage). La recommandation n° 49 stipule qu'il devrait être interdit aux membres du comité d'enquête, du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle d'occuper des postes élus ou nommés dans des associations syndicales pendant la durée de leur mandat au sein de ces comités.

Le comité doit faire part de ses conclusions au conseil en 2013.

### Comité d'assurance de la qualité

#### jusqu'au 30 juin 2012

Clyde Glasgow (président)

Bill Kirkwood

Ruth Ann Penny, EAO

Robert Ryan, EAO (vice-président)

Mara Torcaso, EAO

#### depuis le 4 juillet 2012

Dave Bird, EAO

(jusqu'au 20 septembre 2012)

Clyde Glasgow (président)

Bill Kirkwood (vice-président)

Liz Papadopoulos, EAO

Terry Price

(depuis le 15 novembre 2012)

Louis Sloan, EAO

# Travail des comités

## Comité d'appel des inscriptions

Par souci d'équité et afin de conserver la confiance du public pour les décisions prises par le registraire au nom de la profession enseignante, l'Ordre autorise les postulantes et postulants à demander au comité d'appel des inscriptions qu'il réexamine la décision du registraire de leur refuser le titre d'enseignante agréée ou d'enseignant agréé de l'Ontario.

L'Ordre prévoit un mécanisme d'appel équitable et transparent par l'entremise du comité d'appel des inscriptions, lequel évalue les appels interjetés par les postulants qui n'ont pas été admis à l'Ordre ou par les membres dont le certificat est assorti de conditions.

En 2012, le comité a ainsi entendu 15 appels de personnes qui n'ont pas reçu l'autorisation d'enseigner ou dont le certificat devait être assorti de conditions. Neuf d'entre elles ont fait des présentations orales.

Par ailleurs, les membres du comité ont participé à des séances de formation pour se tenir au fait des questions liées aux appels des inscriptions, y compris une séance sur les exigences concernant la documentation acceptable aux fins d'évaluation, sur l'évaluation de la documentation et sur le processus d'agrément dans divers territoires de compétence à l'étranger.

## Motifs du comité d'appel des inscriptions pour avoir refusé l'agrément

Motifs	Total
Formation à l'enseignement suivie à distance	1
Programme de formation à l'enseignement non reconnu	9
Diplôme non reconnu en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner	4
Compétence linguistique	1 <sup>1</sup>
<b>Total</b>	<b>15<sup>2</sup></b>
<sup>1</sup> En plus des raisons principales énumérées ci-dessus, six des appelants n'ont pas satisfait aux exigences linguistiques de l'Ordre.	
<sup>2</sup> Aucun appel n'a été reçu par des membres dont le certificat est assorti de conditions ou des membres demandant la remise en vigueur de leur certificat.	

Résultats des appels	
Maintien de la décision initiale	9
Renversement de la décision initiale	4
Modification de la décision initiale	2
<b>Total</b>	<b>15</b>

## **Comité d'appel des inscriptions**

### **jusqu'au 30 juin 2012**

Monique Châteauvert

Irene Dembek, EAO

Marc Dubois, EAO (vice-président)

Dean Favero, EAO (président)

Susan Robertson

### **depuis le 4 juillet 2012**

Alexander (Sandy) Bass, EAO  
(vice-président)

Jean-Luc Bernard, EAO  
(depuis le 23 août 2012)

Monique Châteauvert

Marc Dubois, EAO (président)

Kara Smith, EAO

Susan Robertson

(jusqu'au 23 août 2012)

# Travail des comités

## Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante offrent une vision qui oriente les pratiques quotidiennes des membres de l'Ordre et décrivent les connaissances, les compétences et les valeurs inhérentes à la profession enseignante de l'Ontario.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation émet des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du Cadre de formation de la profession enseignante, lequel contribue à faire respecter les normes. Les activités du conseil sont les suivantes :

- intégration des normes à la formation à l'enseignement et à la pratique professionnelle
- communication des normes et formation sur les normes
- diffusion des ressources et recherches basées sur les normes
- élaboration de politiques concernant les lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle
- élaboration et mise en œuvre des politiques liées aux normes et à la formation à l'enseignement
- recherche portant sur la déontologie dans l'exercice de la profession.

### Formation à l'enseignement : lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle (QA)

Chaque année, des milliers de pédagogues de l'Ontario participent à une grande variété d'activités d'apprentissage, ce qui les aide à approfondir leurs connaissances, à parfaire leurs compétences et à se préparer pour des changements en cours de carrière. Les universités, collèges, fédérations d'enseignantes et d'enseignants, associations de directions d'école,

conseils scolaires et associations pédagogiques ou communautaires offrent nombre de cours et d'occasions d'apprentissage utiles.

Des fournisseurs de partout en Ontario offrent des cours menant à une qualification additionnelle. Le contenu est élaboré en fonction des lignes directrices définies par l'Ordre, lesquelles décrivent les attentes d'apprentissage, les stratégies d'enseignement et les méthodes d'évaluation attendues. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante constituent le fondement de ces lignes directrices, lesquelles contribuent à améliorer les connaissances professionnelles et la pratique des pédagogues de la province.

En 2012, le comité a examiné les lignes directrices de cours menant à une QA en collaboration avec plusieurs milliers de membres de la profession, dont bon nombre ont participé à 42 séances de rédaction collaboratives. Des partenaires en éducation et des membres du public ont participé à la consultation et au processus de validation de ces lignes directrices.

### Éducation de l'enfance en difficulté

Pour la révision des lignes directrices du cours menant à la QA en trois parties Éducation de l'enfance en difficulté, nous avons entrepris une discussion par le biais de notre page Facebook, effectué un sondage, mené des consultations en forum ouvert et formé des groupes de discussion. Plus de 3 000 membres du public, partenaires en éducation et membres de la profession ont donné de la rétroaction considérable concernant les attentes et le contenu de ces importantes qualifications.

## Enseignement aux élèves sourds

Plusieurs lignes directrices de cours menant à une QA concernant l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants ont été rédigées en collaboration avec des membres de la profession et du public. On a notamment élaboré les documents de politique suivants :

- Programme menant à la qualification pour enseigner aux élèves sourds ou malentendants – communication LSQ/ASL  
*ou*  
Programme menant à la qualification pour enseigner aux élèves sourds ou malentendants – communication auditive et verbale
- Communication auditive et verbale
- American Sign Language
- Langue des signes québécoise
- Éducation préscolaire des élèves sourds ou malentendants.

## Formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone

Trois symposiums provinciaux sur la formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone se sont déroulés en 2012. Le personnel de l'Ordre, en collaboration avec des membres du programme de formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone de l'Université Nipissing, de l'Université Queen's, de l'Université Lakehead, la Métis Nation of Ontario et le centre communautaire inuit Tungasuvvingat d'Ottawa, ont planifié et animé ces symposiums.

Des aînés, des pédagogues et des étudiants ont participé aux discussions qui ont permis l'élaboration des lignes directrices de cours menant à une QA portant sur les études autochtones. Les

ateliers de discussion sur l'enseignement aux autochtones ont fait équipe avec l'Ordre pour établir les lignes directrices de cours menant à une QA portant sur diverses langues autochtones. En 2012, on a également formé les équipes de rédaction pour plusieurs de ces lignes directrices de cours menant à une QA portant sur la formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone.

- Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits (annexe C)
- Premières Nations, Métis et Inuits — Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures (annexe C)
- Langues autochtones (annexes A, D et E)
- Études autochtones (annexes A, D et E)
- Annexe C : (une partie)
  - Enseignement du cayuga
  - Enseignement du cri
  - Enseignement du delaware (lenape)
  - Enseignement du mohawk
  - Enseignement de l'ojibwe
  - Enseignement de l'ojicree
  - Enseignement de l'oneida

## Éducation technologique

L'Ordre a travaillé de concert avec l'Ontario Council for Technology Education (OCTE) en vue de préparer des lignes directrices provisoires pour les qualifications additionnelles figurant dans l'annexe F du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.

Il existe 64 cours menant à une QA conçus pour permettre aux enseignantes et enseignants de parfaire leurs compétences techniques.

L'organisation de ces cours est tirée des cours de spécialisation en éducation technologique actuellement offerts dans les écoles secondaires de l'Ontario.

On a établi les lignes directrices provisoires suivantes :

Technologie des systèmes informatiques
Technologie des systèmes informatiques – Réparation d'ordinateurs
Technologie des systèmes informatiques – Électronique
Technologie des systèmes informatiques – Soutien technique
Technologie des systèmes informatiques – Interface
Technologie des systèmes informatiques – Soutien du réseau
Technologie des systèmes informatiques – Réseautique
Technologie des systèmes informatiques – Robotique et système de commande

Technologie du design
Technologie du design – Mode et textile
Technologie du design – Architecture
Technologie du design d'intérieur
Technologie du design mécanique et industriel
Technologie du design – Robotique et système de commande

Technologie agricole, forestière et paysagère
Technologie agricole, forestière et paysagère – Agroalimentaire
Technologie agricole, forestière et paysagère – Agriculture
Technologie agricole, forestière et paysagère – Fleuristerie
Technologie agricole, forestière et paysagère – Foresterie
Technologie agricole, forestière et paysagère – Horticulture
Technologie agricole, forestière et paysagère – Gestion en horticulture
Technologie agricole, forestière et paysagère – Architecture paysagère
Technologie agricole, forestière et paysagère – Aménagement paysager et entretien

## Études religieuses

La révision des lignes directrices du cours menant à la QA Études religieuses (annexe D) a été effectuée en collaboration avec les communautés catholiques francophones et anglophones.

L'équipe de rédaction des lignes directrices de ces cours menant à une QA était composée de représentants de l'Ontario English Catholic Teachers Association, de l'Institute for Catholic Education, de l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario et du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques. Nous avons offert plusieurs occasions aux conseils scolaires catholiques, aux facultés d'éducation et aux partenaires en éducation de participer à l'élaboration de ces lignes directrices.

## Normes de la profession

Les normes et les ressources de formation à l'enseignement et de développement du leadership continuent d'influencer et d'appuyer la formation à l'enseignement de façon importante, à l'échelle nationale et internationale.

En 2012, on a invité l'Ordre à animer 77 séances éducatives auxquelles ont participé 1 815 personnes, dont des étudiantes et étudiants en enseignement, des enseignantes et enseignants débutants, des formateurs d'enseignants, des leaders, des directions d'école et des pédagogues formés à l'étranger.

## Ressources et ouvrages fondés sur les normes de la profession

Des programmes de formation à l'enseignement, en français et en anglais, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, d'Afghanistan, d'Australie, de Chine, des États-Unis, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, d'Israël, de Jordanie, du Koweït et du Pakistan utilisent les trois ressources que l'Ordre a développées afin d'approfondir la compréhension des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

En outre, les deux ouvrages fondés sur les normes de l'Ordre sont aussi utilisés dans le cadre de la formation à l'enseignement de premier et de deuxième cycle universitaire sur le curriculum et la pédagogie en Amérique du Nord et en Europe.

Bon nombre de ressources traitant des normes et fondées sur la recherche ont été créées en appui à la profession enseignante. Elles sont fondées sur les politiques de l'Ordre pour la formation à l'enseignement concernant les normes de déontologie et les cours menant à une QA, dont les suivantes :

1. Supporting new teacher development using narrative based professional learning.
2. Enseignement et apprentissage électroniques : un nouveau cours menant à une QA pour la profession enseignante.
3. The power of collective narratives to inform public policy: Reconceptualizing a principal's qualification program.

### Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

#### jusqu'au 30 juin 2012

Carlo Cappello, EAO  
Gale Dores, EAO (vice-présidente)  
Nick Forte, EAO  
Dobi-Dawn Frenette  
Clyde Glasgow  
Garry Humphreys  
Clint Lovell, EAO  
Susan Robertson  
Sharon Young Kipp, EAO (présidente)

#### depuis le 4 juillet 2012

Shabnum Budhwani  
Gale Dores, EAO (présidente)  
Dobi-Dawn Frenette  
Clyde Glasgow  
Jacqueline Gray, EAO  
Allyn Janicki, EAO  
Shanlee Linton, EAO  
Susan Robertson (vice-présidente)  
Demetri Vacratsis, EAO

# Travail des comités

## Comité de direction

Ce comité, dont fait partie le vice-président du conseil ainsi qu'un membre nommé, assure la transmission des documents et des motions du comité exécutif au conseil de l'Ordre.

# Infos statistiques

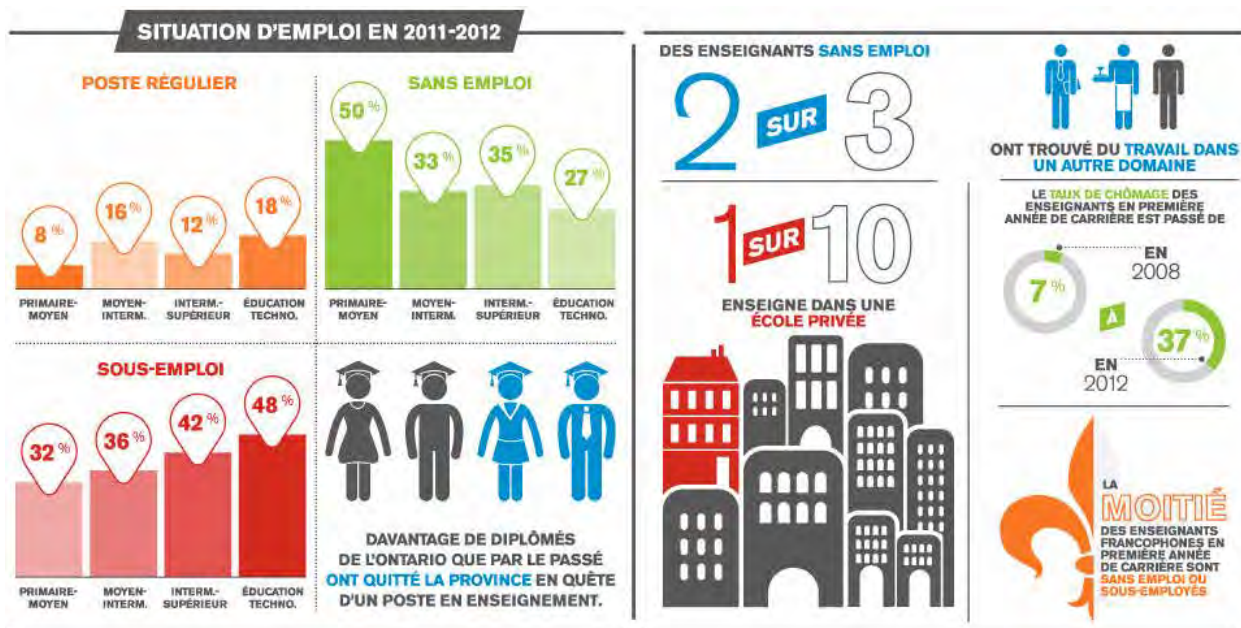
## Sondage sur la transition à l'enseignement

Le sondage sur la transition à l'enseignement de l'Ordre examine les premières années de carrière des nouveaux pédagogues de l'Ontario. Ce sondage annuel a débuté en 2001 lorsque le marché de l'emploi pour les enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire de l'Ontario était en pleine expansion grâce aux départs à la retraite et à la pénurie à court terme de pédagogues qui a commencé en 1998 et a duré environ cinq ans.

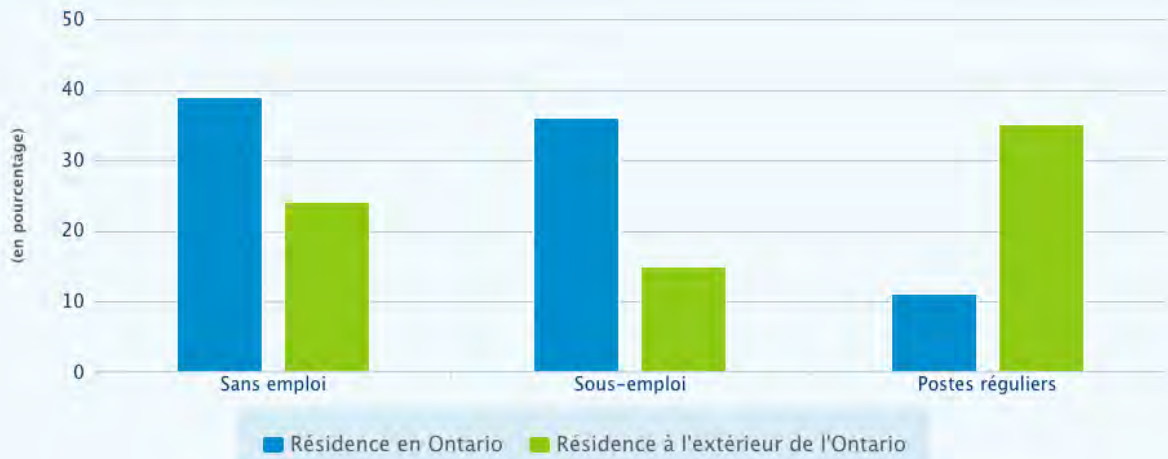
Toutefois, au milieu des années 1990, il est devenu évident qu'il commençait à y avoir trop d'enseignants par rapport aux postes disponibles.

Quelle était la situation des nouveaux enseignants en 2012? Lisez notre sondage exclusif pour le savoir.

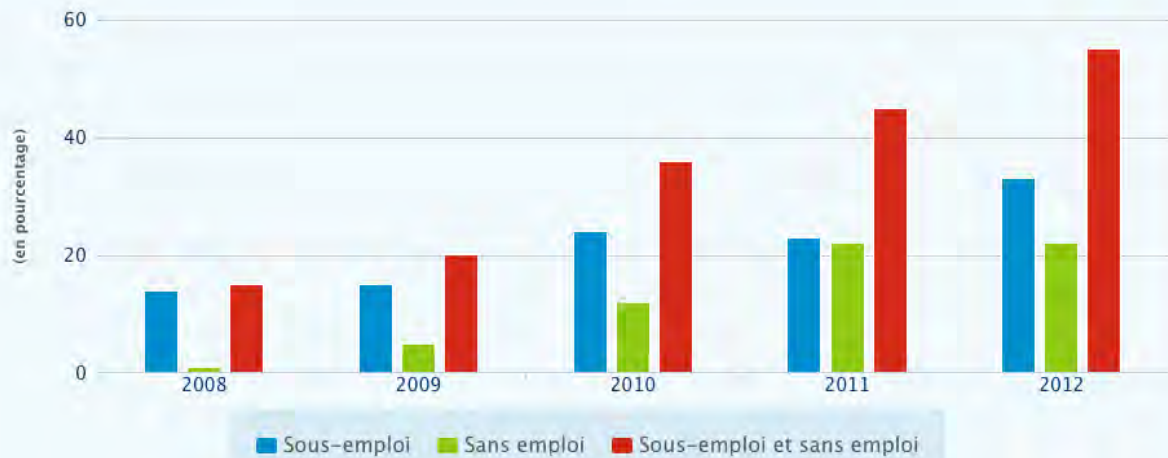
Le sondage effectué auprès des enseignantes et enseignants pendant l'année scolaire 2011-2012 porte sur le succès de l'intégration professionnelle et l'expérience en enseignement des diplômés de 2002 à 2011, ainsi que des enseignants formés à l'étranger agréés en Ontario en 2010 et 2011.



Taux d'obtention d'un emploi durant la première année dans la province et à l'extérieur



Sous-emploi et chômage :  
Diplômés d'un programme en français en première année de carrière



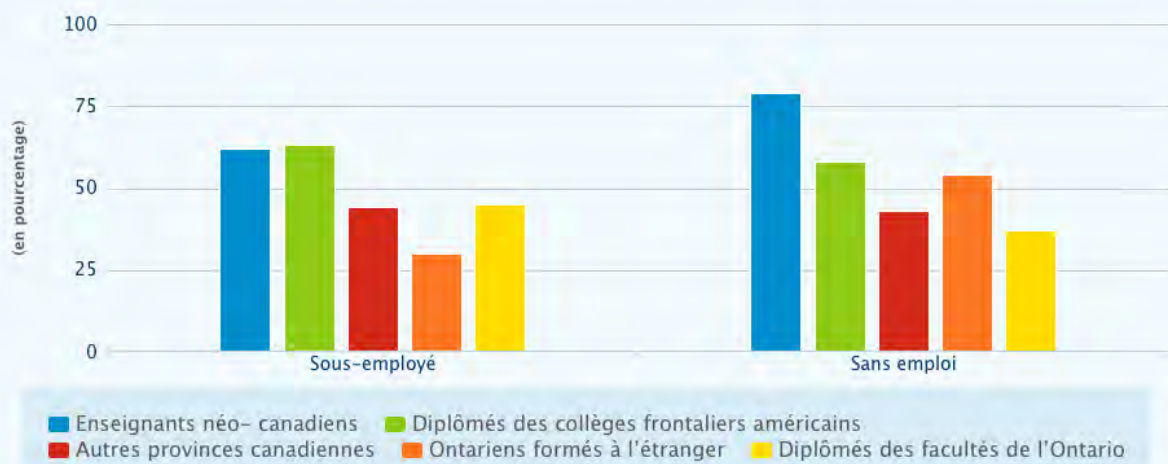
Diplômés d'un programme en français ayant décroché un poste permanent en première année de carrière



Pourcentage d'enseignants ayant décroché un poste permanent en première année de carrière

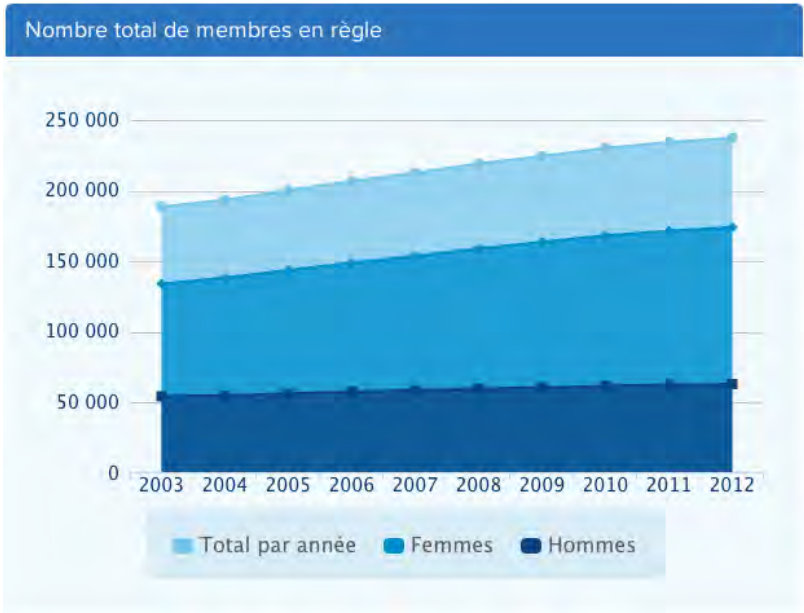


Taux d'emploi de différents groupes de nouveaux enseignants au cours de leur première année dans la profession



# Infos statistiques

## Membres de l'Ordre



**237 249**

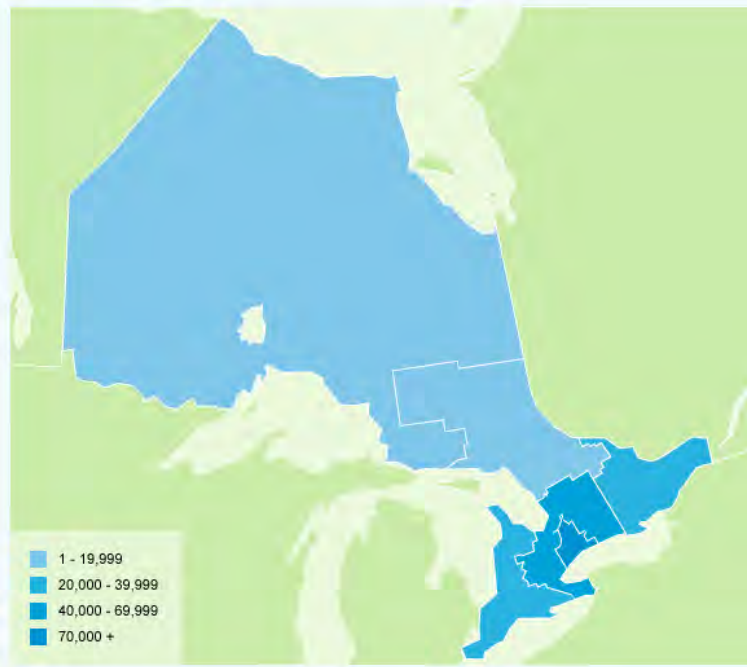
Nombre de membres en règle

**Membre en règle :** Indique que la personne est inscrite à l'Ordre, qu'elle s'est acquittée de sa cotisation annuelle et a obtenu un certificat de qualification et d'inscription pour l'année civile en cours.

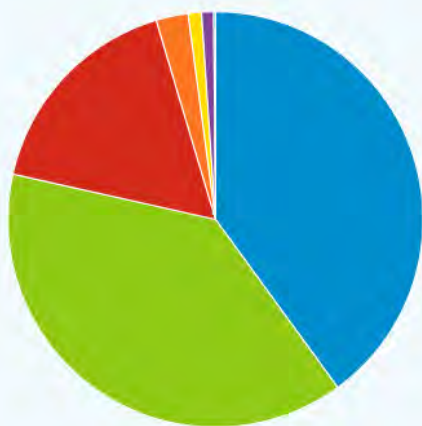


Tableau public : Toutes les personnes qui détiennent l'autorisation d'enseigner en Ontario, ou qui l'ont obtenue, figurent dans le tableau public. Sont également inclus les membres actuels en règle et ceux dont le certificat a été suspendu pour non-paiement de la cotisation ou qui ont pris leur retraite. Les membres qui ont démissionné ou dont le certificat a été annulé, révoqué ou arrive à échéance sont également compris dans le répertoire. Le statut du certificat et les qualifications d'un membre demeurent dans le tableau public même si la personne démissionne ou si son certificat est expiré, annulé ou révoqué.

## Ontario : Répartition géographique



## Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

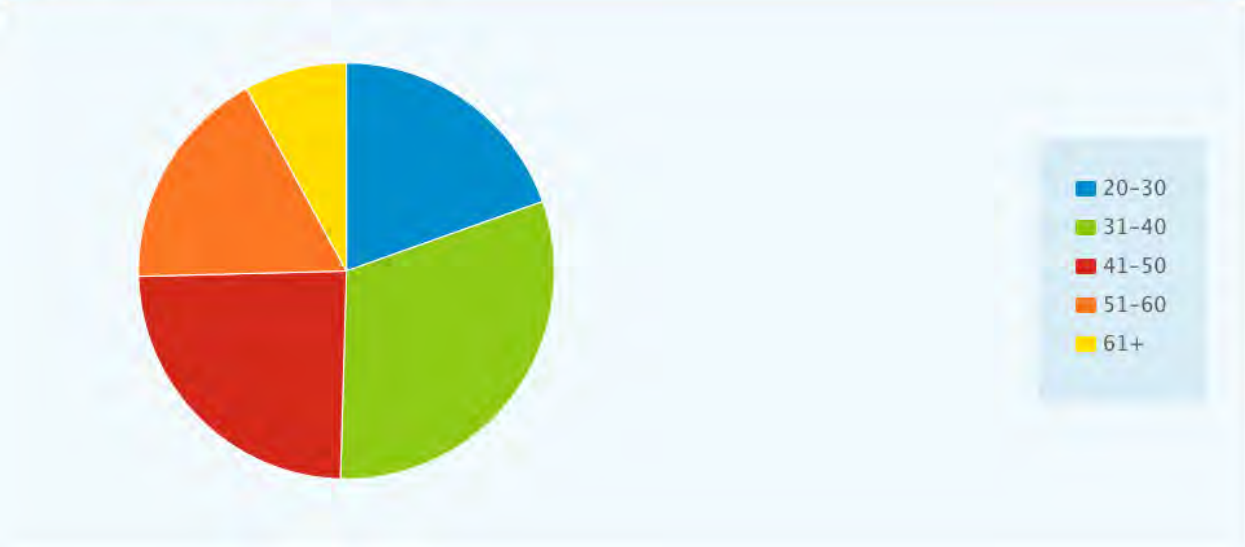


- Conseils scolaires publics de langue anglaise
- Cotisation payée par le membre
- Conseils scolaires catholiques de langue anglaise
- Conseils scolaires catholiques de langue française
- Écoles privées
- Conseils scolaires publics de langue française
- Autres organismes liés à l'éducation

# Infos statistiques

## Données démographiques

Répartition par tranche d'âge – Femmes



Répartition par tranche d'âge – Hommes

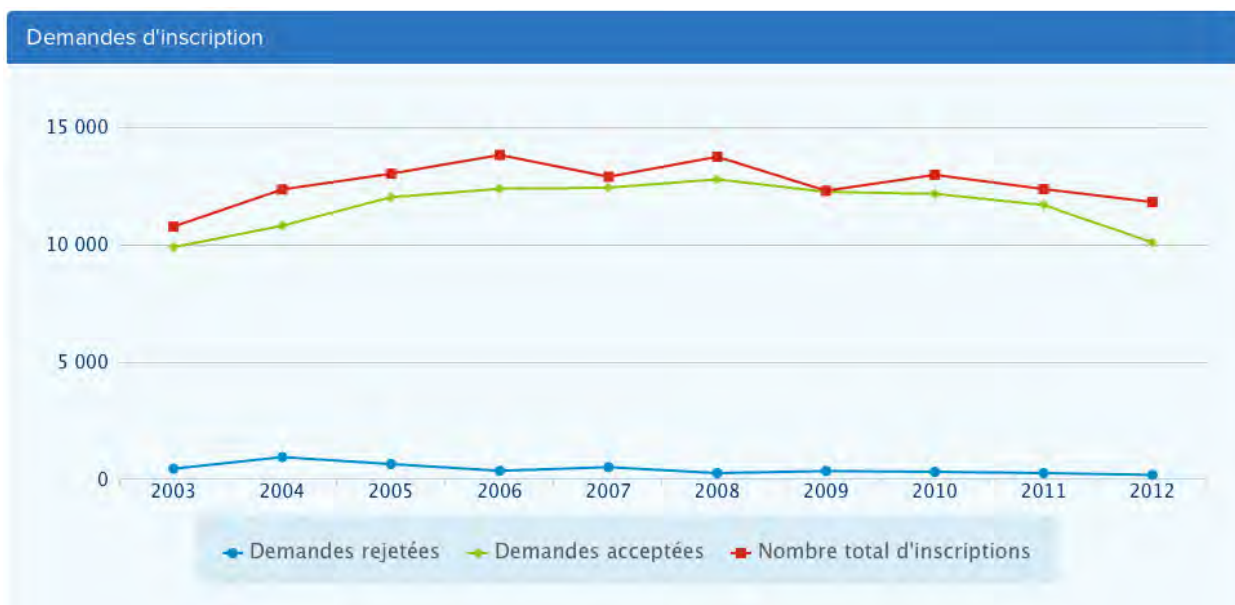


Répartition par sexe et langue



# Infos statistiques

## Demandes d'inscription



Certaines demandes d'inscription sont reportées à l'année suivante pendant le processus d'évaluation.

### Les candidats formés à l'étranger 2012



■ Demands acceptées ■ Demands rejetées

**1 605**

Nombre d'enseignantes et d'enseignants formés à l'étranger ayant répondu aux exigences d'inscription à l'Ordre

Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année



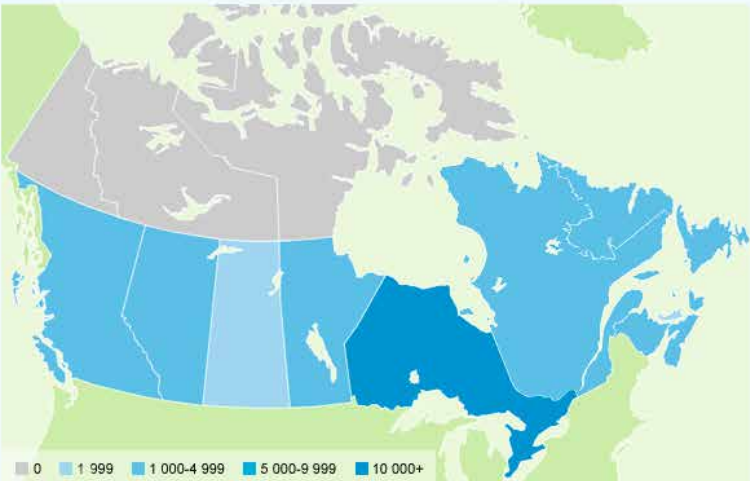
Nombre annuel d'appels des inscriptions, par année



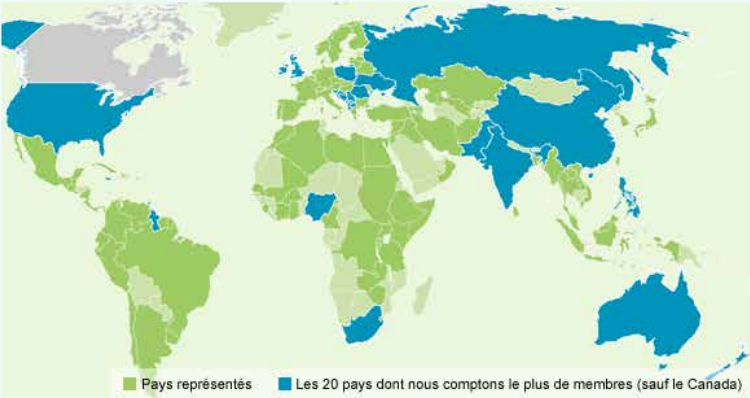
# Infos statistiques

## Nombre de membres et lieux de formation

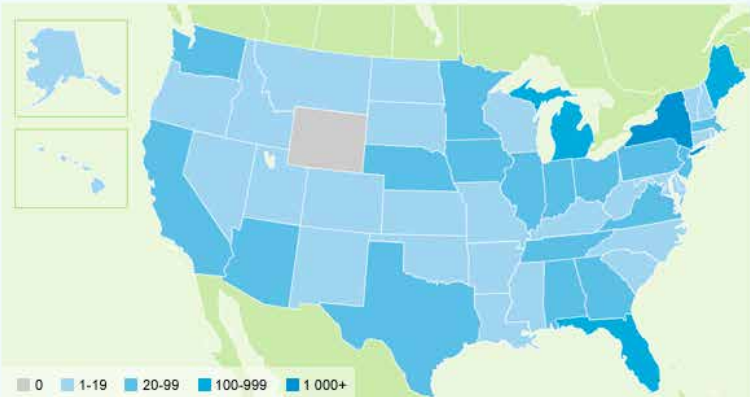
Canada : Nombre total de membres selon la province où l'autorisation d'enseigner initiale a été obtenue



Monde : Nombre total de membres selon le pays où l'autorisation d'enseigner initiale a été obtenue (sauf les É.-U.)



Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par état américain



### Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario

	Total	Nouveaux membres en 2012
A A Wright PS	1	
Faculté d'éducation Althouse, London, Ontario	787	
Université Brock, Ontario	14	
Centennial College, Ontario	1	
Université Charles-Sturt, Ontario	1 197	152
Collège d'éducation, Université Brock, Ontario	2 728	
Collège d'éducation, Université Niagara, Ontario	777	209
Collège d'éducation, Université de Toronto, Ontario	1 882	
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne, Ontario	3 658	202
École normale de l'Université d'Ottawa, Ontario	14	
École normale de Sudbury, Ontario	14	
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Ontario	7 729	504
Faculté d'éducation, Université Brock, Ontario	10 170	591
Faculté d'éducation, Université Lakehead, Ontario	10 703	705
Faculté d'éducation, Université Nipissing, Ontario	10 536	
Faculté d'éducation, Université Queen's, Ontario	17 741	631
Faculté d'éducation, Université Western, Ontario	19 476	573
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Ontario	10 696	674
Faculté d'éducation, Université de Toronto, Ontario	15 815	
Faculté d'éducation, Université de Windsor, Ontario	14 253	446
Faculté d'éducation, Université Wilfrid-Laurier, Ontario	486	112
Faculté d'éducation, Université York, Toronto, Ontario	18 817	773
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton, Ontario	985	
Institut des études de l'enfant	205	
Institut des études de l'enfant, Université de Toronto, Ontario	6	
Faculté d'éducation, Université Lakehead, Ontario	171	
Programme de formation à l'enseignement Lakehead, Port Arthur	167	

Université Lakehead, Ontario	279	
Programme de formation à l'enseignement Lakeshore, Toronto	1 323	■
Université Laurentienne, Ontario	5	
Programme de formation à l'enseignement, London, Ontario	690	■
Collège d'éducation McArthur, Kingston	460	■
Collège universitaire Nipissing, Ontario	2	
Université Nipissing, Ontario	277	1
Programme de formation à l'enseignement, North Bay, Ontario	377	■
Collège d'éducation, Ontario	2	
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	16 372	■ 1133
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Toronto, Ontario	74	
Ministère de l'Éducation de l'Ontario	20	
Programme de formation à l'enseignement, Ontario	2	
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton, Ontario	624	■
Programme de formation à l'enseignement, Toronto, Ontario	1 309	■
Programme de formation à l'enseignement, Ottawa, Ontario	717	■
Programme de formation à l'enseignement, Peterborough, Ontario	405	■
Université Queen's, Ontario	510	■
Collège universitaire Redeemer, Ontario	379	52
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	244	72
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne, Ontario	829	■
École d'éducation, Université Nipissing, Ontario	2 252	■ 811
Programme de formation à l'enseignement, St. Catharines, Ontario	211	
Programme de formation à l'enseignement, Stratford, Ontario	405	■
Programme de formation à l'enseignement, Sudbury, Ontario	200	
Université Western Ontario, Ontario	493	■
Programme de formation à l'enseignement, Toronto, Ontario	2 407	■
Université Trent, Ontario	2 124	■ 182
Collège universitaire et séminaire Tyndale, Ontario, Canada	222	65

Université d'Ottawa, Ontario	10
Université Laurentienne, Ontario	14
Institut universitaire de technologie de l'Ontario, Ontario	1 620 ■ 241
Programme de formation à l'enseignement, Université d'Ottawa, Ontario	283
Université d'Ottawa, Ontario	4
Université de Toronto, Ontario	680 ■
Université de Windsor, Ontario	395
Inconnu	3
Programme de formation à l'enseignement, Windsor, Ontario	291
Université York, Ontario	562 ■

# Infos statistiques

## Qualifications des membres

Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues			
Cycles moyen-intermédiaire		Cycles intermédiaire-supérieur	
Qualification de base	2012	Qualification de base	2012
Histoire	272	Anglais	898
Anglais	269	Histoire	847
Sciences – Général	223	Sciences – Biologie	559
Français langue seconde	169	Mathématiques	525
Géographie	153	Géographie	431

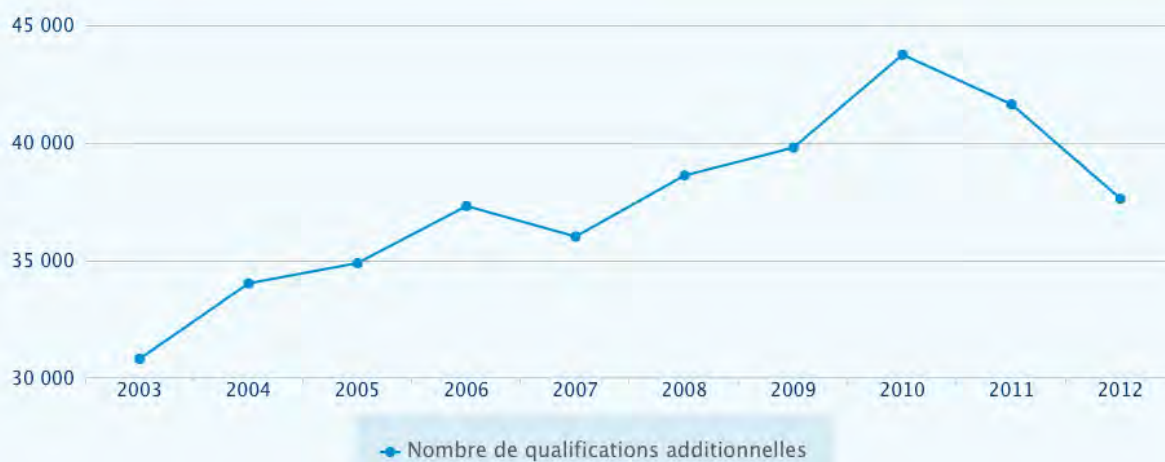
### Histoire

Qualification la plus courante des enseignants aux cycles moyen et intermédiaire quand ils deviennent membres de l'Ordre

### Anglais

Qualification la plus courante des enseignants aux cycles intermédiaire et supérieur quand ils deviennent membres de l'Ordre

Nombre total de qualifications additionnelles obtenues par année

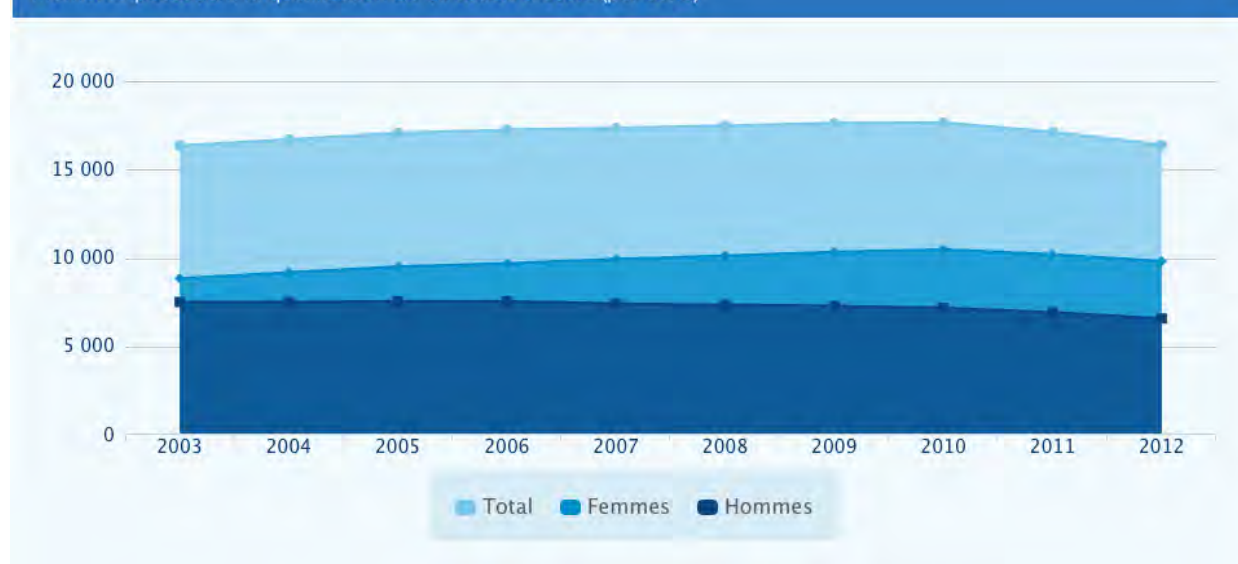


#### Qualifications additionnelles les plus populaires en 2012

Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	6 933
Anglais langue seconde, partie 1	2 107
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	2 052
Jardin d'enfants, Part 1	2 007
Études religieuses, partie 1	1 731
Lecture, partie 1	1 685
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	1 665
Spécialiste en études supérieures	1 199
Français langue seconde, partie 1	1 197
Orientation et formation au cheminement de carrière, partie 1	961

\*Classement basé sur les qualifications additionnelles accordées en 2012.

#### Membres possédant la qualification de direction d'école (par sexe)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par sexe)



Cours menant à une QA offerts par des fournisseurs autorisés

Université Brock	25
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	3
Université Charles-Sturt, Ontario	10
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)	43
Indigenous Education Coalition (IEC)	1
Kawartha Pine Ridge District School Board	19
Lakehead District School Board	10
Université Lakehead	6
Université Laurentienne	5
Université Niagara	12
Université Nipissing	65
Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)	16
Programme d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	41
L'association des conseillères/conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario	2
Ottawa Catholic School Board	1

Université Queen's	66
Collège universitaire Redeemer	1
St. Clair Catholic District School Board	2
Université Western Ontario	13
Université Trent	5
Université d'Ottawa	1
Université Laurentienne	5
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	10
Université de Windsor	21
Université Wilfrid-Laurier	1
York Catholic District School Board	4
York Region District School Board	4
Université York	75
<b>Total général</b>	<b>467</b>

# Infos statistiques

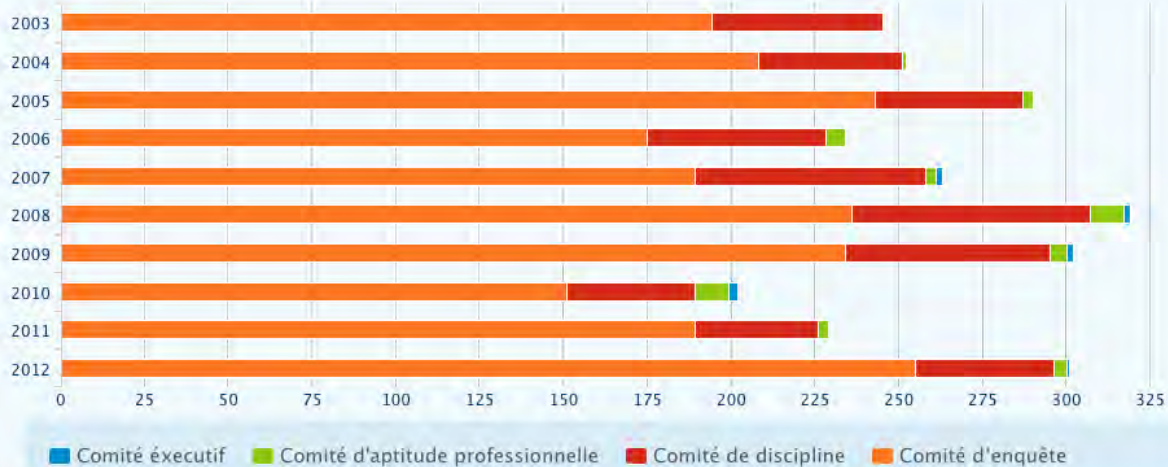
## Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes 2012



\*inclut les avis des conseils scolaires

Nombre de plaintes par comité



# Infos statistiques

## Statistiques précédentes

Pour consulter les statistiques des années précédentes, rendez-vous à <http://reports.oct.ca> → Français

# Infos financières

## Infos financières 2012

Le comité des finances s'acquitte de ses responsabilités concernant l'examen des rapports financiers et la reddition des comptes tout au long de l'année. Il examine les plans et rapports budgétaires à court et à long terme, et rend compte des dépenses et des revenus réels par rapport au budget approuvé.

Le comité, qui agit en même temps comme comité d'audit de l'Ordre, supervise aussi l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers audités conformément aux meilleures pratiques de publication de l'information financière des organismes sans but lucratif.

Le comité adhère à des principes financiers qui veillent à ce que les services mandatés soient financés de façon appropriée et à ce que les frais demeurent à des niveaux adéquats.

Le budget d'exploitation de l'Ordre de 2012 s'élevait à 35 765 000 \$, avec un surplus prévu de 1 357 000 \$. L'année s'est clôturée avec un surplus de 420 000 \$ en raison d'une hausse considérable des dépenses liées au jugement d'affaires disciplinaires.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2012, l'Ordre comptait 237 249 membres en règle, soit 2 833 de plus qu'en 2011. Au cours des quelques dernières années, la croissance du nombre de membres a quelque peu ralenti étant donné que moins d'enseignants agréés décrochent un emploi au sein de la profession.

À la recommandation du comité des finances, le conseil a approuvé l'excédent net d'exploitation de 2012 de 420 000 \$ ainsi que les états financiers

### Comité des finances

#### **jusqu'au 30 juin 2012**

Garry Humphreys  
(président depuis le 29 mars 2012)  
Darlene Mead, EAO (vice-présidente)  
Allyn Janicki, EAO  
Pauline Smart  
(jusqu'au 8 février 2012)  
Henry Tyndorf, EAO  
John Tucker  
(depuis le 8 février 2012)

#### **depuis le 4 juillet 2012**

Marie-Louise Chartrand (présidente)  
Terry Price, EAO (vice-président)  
Stefanie Achkewich, EAO  
(depuis le 15 novembre 2012)  
Dave Bird, EAO  
(jusqu'au 20 septembre 2012)  
Vicki Shannon, EAO  
Pauline Smart

# Infos financières

## Rapport de l'auditeur indépendant

Le 7 juin 2013

### À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi que les notes y afférentes, qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables et autres renseignements explicatifs.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

**Comptables agréés, experts-comptables autorisés**

*PricewaterhouseCoopers LLP*

# Infos financières

## Reddition de comptes

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l. / s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté aux pages suivantes.

# États financiers

## Bilan

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2011 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2011 \$
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie (note 11)	1 995	338	1 740
Placements (note 7)	2 020	3 427	6 525
Comptes débiteurs	585	599	554
Dépôts et charges payées d'avance	155	363	108
	<b>4 755</b>	<b>4 727</b>	<b>8 927</b>
<b>Immobilisations (note 4)</b>	<b>35 225</b>	<b>35 693</b>	<b>31 904</b>
	<b>39 980</b>	<b>40 420</b>	<b>40 831</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	3 917	4 245	4 082
Produits reportés	381	702	800
Prêt hypothécaire à payer (note 6)	448	211	-
	<b>4 746</b>	<b>5 158</b>	<b>4 882</b>
<b>Apport reporté en capital</b>	-	-	117
<b>Prêt hypothécaire à payer (note 6)</b>	<b>19 601</b>	<b>20 049</b>	<b>20 260</b>
	<b>24 347</b>	<b>25 207</b>	<b>25 259</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Investissement en immobilisations</b>	<b>15 176</b>	<b>15 433</b>	<b>11 527</b>
<b>Affectations internes</b>			
Affectation pour fonds de roulement	-	(220)	3 082
Affectation pour la stabilisation de la cotisation	457	-	963
	<b>15 633</b>	<b>15 213</b>	<b>15 572</b>
	<b>39 980</b>	<b>40 420</b>	<b>40 831</b>
<b>Engagements et éventualités (notes 8 et 9)</b>			

Les notes y afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# États financiers

## État des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)

	2012 \$	2011 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations annuelles	32 854	28 297
Autres droits	2 477	2 671
Publicité	1 152	1 027
Amortissement de l'apport en capital reporté	-	117
Projets spéciaux	76	64
Intérêts et produits divers	266	348
	<b>36 825</b>	<b>32 524</b>
<b>Charges</b>		
Rémunération des salariés	18 775	17 743
Conseil et comités	748	665
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 207	2 935
Pratique professionnelle	670	600
Enquêtes et audiences	3 469	2 801
Soutien au fonctionnement	7 159	5 920
Amortissement	2 097	2 130
Élections du conseil	280	89
	<b>36 405</b>	<b>32 883</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>420</b>	<b>(359)</b>

Les notes y afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# États financiers

## État des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

					2012	2011
	Investissement en immobilisations \$	Affectation au fonds de roulement \$	Fonds pour la stabilisation de la cotisation \$	Exploitation \$	Total \$	Total \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>15 433</b>	<b>(220)</b>	-	-	<b>15 213</b>	<b>15 572</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	-	420	420	(359)
Investissement en immobilisations – après amortissement	(257)	257	-	-	-	-
Virements interfonds	-	(37)	457	(420)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>15 176</b>	<b>-</b>	<b>457</b>	<b>-</b>	<b>15 633</b>	<b>15 213</b>

Les notes y afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# États financiers

## État des flux de revenu

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2012 \$	2011 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	420	(359)
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 097	2 130
Amortissement de l'apport en capital reporté	-	(117)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	14	(45)
Dépôts et charges payées d'avance	208	(255)
Comptes créditeurs et charges à payer	(328)	163
Produits reportés	(321)	(98)
	<b>2 090</b>	<b>1 419</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achats de placements	(33 970)	(16 431)
Produits du rachat de placements	35 377	19 529
Achat d'immobilisations	(1 629)	(5 919)
	<b>(222)</b>	<b>(2 821)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement du prêt hypothécaire	(211)	-
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>1 657</b>	<b>(1 402)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>338</b>	<b>1 740</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 995</b>	<b>338</b>

Les notes y afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# États financiers

## Notes afférentes aux états financiers

### Note 1

#### Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

### Note 2

#### Transition aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Ordre a adopté les normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif publiées par le Conseil des normes comptables du Canada. Les méthodes comptables adoptées dans le cadre de ce référentiel ont été appliquées systématiquement et rétrospectivement, comme si elles avaient toujours été en vigueur. L'Ordre n'a pas demandé d'exemptions transitoires lors de l'adoption des normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Aucun rajustement n'a été apporté au bilan ni aux états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie.

### Note 3

#### Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

##### Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Ordre sont constitués de trois composantes :

1. L'Ordre a établi une affectation de fonds pour la stabilisation de la cotisation afin d'atténuer toute fluctuation importante au sein de la structure de la cotisation annuelle.
2. L'investissement en immobilisations représente le coût du terrain, du bâtiment, du mobilier et de l'équipement, déduction faite des autres fonds utilisés pour leur achat.
3. L'affectation au fonds de roulement a été créée afin de fournir un fonds pour assurer la continuité de l'exploitation.

##### Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent. L'apport financier que l'Ordre reçoit de tiers au titre d'immobilisations corporelles est reporté et comptabilisé comme produit selon les mêmes méthodes que pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Bâtiment	30 ans

## Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts d'opération. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, auxquels viennent s'ajouter les frais de financement ou coûts d'opération. Les investissements financiers sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus. Une moins-value est comptabilisée s'il y a une indication de dépréciation et si un changement défavorable important est survenu au cours de la période en ce qui a trait au calendrier ou montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier ou du groupe d'actifs. La moins-value est déterminée comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs et la valeur actualisée la plus élevée des flux de trésorerie provenant de l'actif ou du groupe d'actifs. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite à l'état des résultats.

À moins d'indication contraire, la direction estime que les états financiers n'exposent l'Ordre à aucun risque important en matière de taux d'intérêt, de devise ou de crédit.

## Impôt sur les bénéfices

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

## Estimations

Afin de préparer les états financiers selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## Note 4

# Immobilisations

(en milliers de dollars)

			2012
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Mobilier	5 122	3 680	1 442
Matériel de bureau	2 415	837	1 578
Matériel informatique	7 675	7 235	440
Amélioration du bâtiment	14 263	1 923	12 340
Bâtiment (note 6)	12 835	1 070	11 765
Terrain (note 6)	7 660	-	7 660
	<b>49 970</b>	<b>14 745</b>	<b>35 225</b>

			2011
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Mobilier	4 811	3 429	1 382
Matériel de bureau	2 250	620	1 630
Matériel informatique	7 263	6 924	339
Amélioration du bâtiment	13 522	1 033	12 489
Bâtiment (note 6)	12 835	642	12 193
Terrain (note 6)	7 660	-	7 660
	<b>48 341</b>	<b>12 648</b>	<b>35 693</b>

## Note 5

### Comptes créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent les remises gouvernementales exigibles de 121 \$ (2011 – 94 \$)

## Note 6

### Prêt hypothécaire à payer

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée de grande valeur, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élève à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'acquisition. La propriété garantit ce prêt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à ce prêt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de ce prêt hypothécaire sont les mêmes que celles du prêt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

	2012 \$	2011 \$
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 93 \$, échéance le 30 juin 2020*	13 973	14 120
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 40 \$, échéance le 30 juin 2020*	6 076	6 140
	<b>20 049</b>	<b>20 260</b>
Moins : Portion actuelle	448	211
	<b>19 601</b>	<b>20 049</b>

\*Remarque : Au cours des deux premières années du prêt, seul le versement des intérêts était exigé. Le remboursement du capital et des intérêts a commencé le 31 juillet 2012.

### Calendrier des paiements de capital :

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

	\$
2013	448
2014	475
2015	503
2016	532
2017	564
Par la suite	17 527
	<b>20 049</b>

Des intérêts débiteurs de 1 166 \$ (2011 – 1 169 \$) liés au prêt hypothécaire sont inclus à la rubrique État des résultats.

## Note 7

### Placements

(en milliers de dollars)

	2012 \$	2011 \$
Banque de Montréal, CPG à taux d'intérêt variable (taux préférentiel - 1,8 %), venu à échéance le 11 septembre 2012	-	3 427
Banque Toronto-Dominion, CPG encaissable (1,45 %), arrivant à échéance le 22 avril 2013	2 020	-
	<b>2 020</b>	<b>3 427</b>

Le solde des placements est de 20 \$ (2011 – 12 \$) d'intérêt couru.

## Note 8

### Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

	\$
2013	121
2014	107
	<b>228</b>

## Note 9

### Éventualités

(en milliers de dollars)

a) En 2011, des indemnités de 4 651 \$ ont été réclamées à l'Ordre relativement aux retards des travaux de construction et aux frais supplémentaires de construction. Un règlement de 792 \$, obtenu en 2012, a été capitalisé au coût du bâtiment.

b) L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. À part la réclamation susmentionnée, la direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers au sujet de ces réclamations. Les gains ou les pertes, le cas échéant, découlant du règlement final de ces réclamations seront comptabilisés prospectivement dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ces réclamations auront été réglées.

## Note 10

### Régimes de retraite

(en milliers de dollars)

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), un régime de retraite à prestations déterminées. En 2009, les salariés admissibles qui n'étaient pas des enseignants ont pu adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), régime de retraite à prestations déterminées semblable au RREO. RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse

une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

De plus, l'Ordre est en train de liquider le régime de retraite à cotisations déterminées de neuf employés qui ne sont pas des enseignants et qui n'ont pas transféré leur actif à OMERS. Aucune autre cotisation à ce régime ne sera effectuée. L'Ordre prévoit achever la liquidation en 2013, après quoi le solde résiduel sera distribué aux participants.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 281 \$ (2011 – 1 095 \$) pour les trois régimes, laquelle est incluse à la rubrique Rémunération des salariés de l'état des résultats.

## Note 11

### Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit d'exploitation non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Au 31 décembre 2012 (2011 – néant), aucun montant n'avait été retiré de la marge de crédit.

## Note 12

### Risque de liquidité

Le Risque de liquidité est le risque que l'Ordre soit incapable de satisfaire à ses obligations financières. L'Ordre gère son Risque de liquidité en estimant les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement et en maintenant une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses obligations financières actuelles et éventuelles. L'Ordre dispose de suffisamment de fonds pour satisfaire à ses obligations actuelles.



L'Ordre travaille avant tout dans l'intérêt du public. En outre, l'Ordre se doit d'assumer ses responsabilités de manière transparente.



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest, Toronto ON M5S 0A1 [www.oceo.ca](http://www.oceo.ca)

This publication is also available in English under the title *2012 Annual Report*.